

Rapport

**État des statistiques
dans les départements et régions d'outre-mer
et les collectivités d'outre-mer
(DROM et COM)**

A v e r t i s s e m e n t

Dans l'ensemble du document :

. sont dénommés « départements et régions d'outre-mer » (DROM), les territoires des collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution, à savoir :

la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Mayotte.

Les quatre DROM historiques sont la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion.

. sont dénommés « collectivités d'outre-mer » (COM), les territoires des collectivités relevant de l'article 74 ou du titre XIII de la Constitution, à savoir :

la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin
et la Nouvelle-Calédonie

Sommaire

Introduction	5
1 La responsabilité et l'organisation du service statistique public.....	6
1.1. Responsabilité du service statistique public en matière d'outre-mer	6
1.2. Comment le service statistique public (SSP) s'organise pour produire des statistiques dans les DROM	7
1.3. L'organisation dans les COM	12
2 Les productions statistiques du service statistique public dans les DROM et les COM.	12
2.1. Recensement de la population.....	12
2.2. État civil	15
2.3. Emploi, chômage, revenus d'activité.....	16
2.4. Revenus, niveau de vie, pauvreté.....	19
2.5. Santé	20
2.6. Enseignement, éducation (dont illettrisme)	24
2.7. Logement	25
2.8. Justice et sécurité intérieure	26
2.9. Base permanente des équipements	27
2.10. Prix à la consommation	28
2.11. Activité productrice et démographie des entreprises	29
2.12. Recherche et développement (R&D)	30
2.13. Tourisme.....	31
2.14. Énergie	31
2.15. Environnement	32
2.17. Agriculture	33
2.18. Finances publiques locales	36
2.19. Commerce extérieur.....	37
2.20. Comptabilité régionale.....	37
3 Un état des lieux en constant mouvement.....	39
3.1. Quelques exemples d'évolutions à venir.....	39
3.2. Le programme prévisionnel des enquêtes ménages dans les DROM	43
Annexe 1 - Lexique.....	44
Annexe 2 - Moyens humains et financiers dévolus au recensement de la population selon les territoires	50
Annexe 3 - La mise à disposition de résultats infra-communaux.....	52
Annexe 4 - Focus sur les indicateurs de convergence de la loi égalité réelle outre-mer.....	53
Annexe 5 - Bilan de l'accord cadre DGom-Insee de 2013-2015.....	57

Introduction

En France, comme dans la plupart des pays du monde, la statistique publique repose sur les enquêtes qu'elle mène auprès des ménages et des entreprises et sur les fichiers administratifs (registre des entreprises, registre des personnes, déclarations fiscales, déclarations sociales...).

En matière d'enquêtes, la couverture des territoires est assez homogène en ce qui concerne les entreprises, elle l'est aussi en matière de recensement. En ce qui concerne les enquêtes auprès des ménages, l'effort de la statistique publique est sensiblement plus élevé dans les territoires d'outre-mer et permet dans beaucoup de domaines de diffuser des statistiques pertinentes au niveau de chaque DROM, qui n'ont aucun équivalent pour les régions ou les départements métropolitains. En matière d'exploitation des données, un effort particulier est fait, par exemple en matière de comptabilité nationale.

Si, en dépit de ce constat, peut parfois persister le sentiment d'une insuffisance de statistiques relatives à l'outre-mer, c'est :

- 1) du fait de certaines carences résiduelles en matière de qualité des sources administratives, que le recours aux enquêtes ne permet pas de combler complètement ; cela vaut notamment pour la connaissance des revenus à niveau fin lorsque trop de déclarations fiscales sont absentes ou lacunaires ;
- 2) du fait que les situations des COM au regard du droit et de la pratique sont très variables ;
- 3) du fait que, de surcroît, la statistique publique n'a ni les moyens ni parfois la possibilité juridique (du fait de considérations de secret statistique) de produire des statistiques sur des territoires de faible taille ;
- 4) du fait que les données concernant les DROM ne sont pas toujours simples à consulter dans les publications de la statistique publique. Il y a ainsi des exemples où des tableaux régionaux ne comportent aucune information concernant un DROM, la donnée pour le DROM étant publiée sur un autre support parce qu'elle n'est pas strictement homogène à celles des territoires de la métropole.

L'Insee et les services statistiques des différents ministères se sont engagés à corriger les lacunes qui peuvent demeurer, de leur responsabilité, dans la diffusion de certaines statistiques sur les territoires d'outre-mer. En dépit des contraintes budgétaires, ils maintiennent un effort particulier justifié par le besoin de connaissance fine de ces territoires.

Ainsi, parmi les nombreuses avancées de 2017-2018, on peut citer :

- la publication des indicateurs de niveau de vie en Martinique et à La Réunion, avec strictement la même méthodologie qu'en métropole (source : Filosofi) ;
- l'intégration de la Polynésie française dans le champ des répertoires des personnes physiques (RNIPP) ;
- un renforcement des moyens mobilisés par l'Insee sur les statistiques outre-mer, avec la création d'une mission « *Appui au développement de la production de données statistiques sur les départements d'outre-mer à des fins de diffusion* » ;
- la publication d'un tableau de bord annuel sur l'emploi et le chômage sur l'ensemble des cinq DROM (enquête Emploi) ;
- la publication, pour la première fois, d'estimations trimestrielles d'emploi salarié, pour chacun des quatre DROM historiques ;
- la publication du PIB 2014 de Saint-Martin ;
- la publication, pour la première fois, de résultats sur les entreprises du secteur informel à Mayotte ;
- la publication, pour la première fois, d'une étude sur les décès à Mayotte ;
- la collecte d'une enquête sur le budget des familles dans les cinq DROM ;
- la collecte, pour la première fois, d'une enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages dans les quatre DROM historiques.

1 La responsabilité et l'organisation du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et de seize services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les travaux des différents services statistiques ministériels. Cette mission est définie par des dispositions juridiques françaises et européennes.

1.1. Responsabilité du service statistique public en matière d'outre-mer

Les responsabilités en matière de production de statistiques outre-mer sont déterminées en fonction des compétences des différents territoires telles que précisées dans les textes juridiques les concernant.

Les départements et régions d'outre-mer, que sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et depuis, 2011, Mayotte, sont régis par l'article 73 de la Constitution. Cet article prévoit que le droit applicable en métropole dans les départements et régions l'est également de plein droit dans les DROM, mais que les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités. Aucune adaptation n'ayant été inscrite en matière de statistiques, c'est donc le service statistique public qui est en charge de l'élaboration des statistiques sur ces territoires.

Les cinq départements et régions d'outre-mer actuels sont donc pleinement intégrés à l'ensemble des départements et régions de France au regard des obligations du service statistique public.

Pour les autres territoires ultra-marins, la situation est hétérogène. Les liens statutaires de l'Insee, et plus largement du service statistique public, avec les différentes collectivités régies par l'article 74 de la Constitution et le chapitre XIII de la Constitution, varient en fonction de la collectivité et selon l'objet de l'observation. Des lois, dont les lois organiques, fixent les compétences entre l'État et le territoire, en matière de recensement de la population et pour les autres statistiques.

En Nouvelle-Calédonie¹ et en Polynésie française², la compétence en matière de statistiques est reconnue au territoire sauf pour l'organisation du recensement de la population et l'établissement des populations légales qui relèvent de la compétence de l'État et donc de l'Insee (selon la loi de 2002).

Concernant Wallis-et-Futuna, une loi organique en projet va fixer les règles de répartition des compétences entre l'État et la collectivité. Actuellement, c'est l'État qui assure la mission de production de statistiques : le recensement de la population relève de l'Insee (organisation et populations légales) et c'est l'Administrateur supérieur qui est responsable pour les autres statistiques.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est l'État qui en est en charge : l'Insee pour le recensement de la population et la Préfecture pour les autres statistiques.

Quant à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy³, sauf pour certaines matières (dont la statistique ne fait pas partie), c'est la loi en vigueur en Guadeloupe qui s'applique dans ces territoires ; l'Insee et la statistique publique peuvent être considérés comme responsables en matière d'élaboration de statistiques.

1 Loi organique du 19 mars 1999

2 Loi organique du 27 février 2004

3 Articles LO 6214-1 pour Saint-Barthélemy et LO 6314-1 pour Saint-Martin

Ainsi, **dans les COM, le service statistique public a une responsabilité :**

- **explicite pour le recensement de la population, sur tous les territoires⁴;**
- **différenciée pour les autres statistiques selon les territoires.**

Enfin, il convient de préciser que le territoire économique de la France, qui définit le champ géographique de nos engagements européens en matière statistique, comprend la métropole et les 6 régions ultrapériphériques françaises : les cinq DROM et Saint-Martin, qui est devenue une région ultrapériphérique depuis son détachement de la Guadeloupe en 2007.

1.2. Comment le service statistique public (SSP) s'organise pour produire des statistiques dans les DROM

1.2.1 Les sources des statistiques régionales

Les données statistiques sont classiquement produites soit à partir d'enquêtes par sondage ad hoc réalisées auprès des personnes ou des entreprises, soit à partir de données de sources administratives collectées à d'autres fins que la statistique (sources fiscales, sociales, etc.).

Pour la réalisation des **enquêtes**, il est nécessaire de disposer d'une base de sondage et d'un référentiel qui d'une part, permettent de tirer un échantillon représentatif de la population concernée par l'étude et, d'autre part, fournissent des informations générales sur cette population (par exemple, répartition de la population par âge ou répartition des entreprises par activité). Par ailleurs, le nombre de personnes ou d'entreprises à interroger est indépendant de la taille de la population totale du territoire concerné, au-delà d'une certaine taille de population. **La précision des estimations est directement liée à la taille de l'échantillon et au taux de réponse à l'enquête, donc au coût de l'enquête.**

Par ailleurs, le service statistique public français, et l'Insee en particulier, cherche à mobiliser largement les **sources administratives** pour produire des statistiques régionales, en vue d'améliorer la finesse des résultats tout en réduisant la charge des répondants et de la collecte. Les données administratives sont collectées par des administrations ou établissements dans le cadre de l'exercice de missions de service public, dont l'objectif premier n'est pas le recueil d'informations statistiques. Elles sont exhaustives et incluent généralement les quatre DROM historiques ; à Mayotte, en revanche, de nombreuses sources administratives sont encore en montée en charge.

Exploiter une source administrative à des fins de statistiques nécessite un travail important sur la donnée administrative pour la rendre exploitable dans un processus statistique et **suppose que la qualité de la source administrative soit suffisante pour l'usage statistique recherché.**

Il faut noter qu'une grande part des **protocoles statistiques nationaux** ne sont **pas conçus pour donner une image régionale** (que ce soit en métropole ou en outre-mer). Cet état de fait est souvent lié aux attentes des règlements européens, comme dans le cas des indicateurs d'activités conjoncturelles (production, prix de production, chiffres d'affaires). C'est aussi le cas des grands indicateurs économiques, voire d'une bonne partie des enquêtes auprès des ménages. Dans la plupart des cas, les règlements européens relatifs aux enquêtes auprès des ménages (sauf dérogation explicite) demandent une couverture globale de la France mais sans attendre systématiquement de résultats régionaux, ni DROM par DROM.

Ainsi, compte tenu des contraintes techniques et budgétaires, plusieurs enquêtes ne sont pas en mesure de donner des résultats représentatifs pour les DROM (pas plus que pour les régions métropolitaines) ou ne le font que pour certains d'entre eux.

⁴ Lois organiques et loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité - Hors exploitation statistique en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, conformément aux textes.

1.2.2 Les dispositifs statistiques métropolitains sont mis en œuvre dans les DROM, dans la mesure du possible

L'Insee et les services statistiques ministériels déploient pour chaque DROM les mêmes outils et protocoles statistiques que pour les régions ou départements de métropole.

C'est le cas par exemple du *recensement en continu de la population* ou, dans la sphère économique, des *enquêtes auprès des créateurs d'entreprises (dispositif SINE)*, ces dernières donnant lieu à publication de résultats régionaux sur le profil des créateurs et des entreprises créées pour chaque DROM (hors Mayotte) comme pour les régions de métropole. De même, dans le domaine de l'éducation, la grande majorité des sources d'origine administrative étant issues de bases de gestion, leur exploitation permet la publication DROM par DROM. C'est le cas de la *base centrale des établissements*, des *effectifs des élèves du second degré*, de l'*activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur*, du service des *enseignants du second degré*. De même, les séries sur les *demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi* sont disponibles pour chacun des DROM.

Toutefois, dans certains cas, les outils et protocoles de métropole ne peuvent être déployés outre-mer, en particulier à Mayotte.

1.2.3 La production statistique est souvent plus complexe dans les DROM qu'en métropole

La production de statistiques dans les DROM est souvent plus complexe que pour les régions de métropole. Le taux de réponse par internet du recensement de la population en est un exemple. Les mêmes dispositifs de réponse sont déployés en métropole et dans les quatre DROM historiques. Pour autant, les disparités dans les taux de réponse par internet sont nombreuses entre les régions et les taux les moins élevés sont enregistrés dans les quatre DROM. Ils sont en progression, mais restent très en-deçà des taux de réponse métropolitains (de 12,3 % à 30,9 % outre-mer contre une fourchette allant de 40 % à 61,5 % en métropole, hors Corse).

Il peut aussi arriver que la **couverture des DROM ne soit que partielle, du fait de spécificités locales** (absence dans le DROM de l'activité devant être renseignée par une entreprise, absence de transport maritime par voies navigables intérieures ou par voies de chemin de fer, TVA pas en vigueur en Guyane et à Mayotte) ou d'un défaut de référentiel. Ces cas sont rares et concernent le plus souvent le seul territoire de Mayotte.

Plus généralement :

- . des **ajustements sont parfois nécessaires** : adaptation des questionnaires, prise en compte dans les algorithmes de spécificités en matière de droits notamment (ex. allocations familiales au 1^{er} enfant). Certains d'entre eux peuvent être très importants. Ainsi par exemple, les statistiques sur les comptabilités par types d'exploitations agricoles réalisées en métropole ont été étendues à la Guadeloupe, la Martinique, et La Réunion depuis 2013 ; mais les résultats sont de fiabilité inégale et d'un coût unitaire bien plus élevé qu'en métropole compte tenu de la part importante dans l'échantillon des exploitations au forfait pour lesquelles il faut constituer une comptabilité.

- . dans certains domaines, la déclinaison territoriale se heurte régulièrement aux contraintes liées au respect du secret statistique, lorsque l'activité concerne un **trop petit nombre d'entreprises ou de personnes**. Le respect de la loi de 1951, relative à l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques impose des limites de diffusion des données, en métropole et en outre-mer. Dans les DROM, le respect du secret statistique limite les diffusions par exemple dans le domaine

des statistiques énergétiques, des statistiques agricoles sur le lait ou dans celui de la recherche-développement.

Par ailleurs, **certaines sources administratives sont de qualité insuffisante** dans certains DROM pour être exploitées dans un processus de production statistique comparable à celui de la métropole selon les standards de qualité retenus. Ainsi le dispositif de suivi des revenus des ménages et de la pauvreté dans certains DROM⁵ n'est pas encore similaire à celui de la métropole du fait de la faiblesse de la qualité des données administratives (couverture et adressage).

1.2.4 Le cas particulier de Mayotte

Il est à noter que la situation de Mayotte est très liée au fait que son changement de statut est récent. Une stratégie propre a été mise en place pour améliorer à long terme les fondements du système d'information statistique, qui demandent encore à être consolidés. Ces améliorations dépendent pour partie étroitement de l'amélioration des sources administratives utilisées.

La question centrale est celle de la relative faiblesse des répertoires, qui sont les piliers de tout système d'information statistique. Ces référentiels sont notamment la base de répertoire des personnes physiques (BRPP), le répertoire Sirene et les liasses fiscales. Si le répertoire des personnes physiques s'est nettement amélioré au cours des dernières années, les autres référentiels restent encore insuffisants en niveau comme en qualité, notamment en matière d'adressage. Les données administratives ne sont pas, non plus, de bonne qualité à Mayotte, en raison notamment de la faiblesse des moyens des administrations locales, de l'importance du secteur informel et de l'effectif important de personnes en situation administrative irrégulière. L'Insee met en place des outils temporaires pour assurer ses livraisons. Une enquête spéciale en matière d'activité économique visant à estimer le volume d'activité informelle est mise en œuvre. Mais ces outils ne peuvent être pérennes.

La convergence du système statistique de Mayotte vers celui des autres DROM passe par une amélioration de ces fichiers.

A titre d'exemples :

- Mayotte n'a pas été intégré dans le *système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité* lors de la départementalisation en 2011, car les données administratives ne sont pas toujours disponibles ou de qualité suffisante. Ainsi, dans le cas des fichiers de paie de l'État, Mayotte n'est pas intégré dans la chaîne nationale mais fait encore partie de la chaîne de traitement des COM à la DGFIP. Dans le cas des déclarations sociales, l'organisation locale de la sphère sociale est différente. Le département est par exemple jusqu'à présent exclu du dispositif de déclaration sociale nominative (DSN).
- L'utilisation des *certificats de santé* est parcellaire, faute de médecins ; par ailleurs le système d'information du service de la Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil général de Mayotte n'est pas encore organisé pour permettre un maniement efficace de ces données. Il n'y a donc aucune remontée du bulletin au niveau local et pas de suivi statistique possible. Cependant, la Direction générale de la santé (DGS), souhaitant faciliter la transmission dématérialisée des certificats de santé de l'enfant, a mis en place une plate-forme nationale de routage de ces certificats. Cette nouvelle architecture pourrait à l'avenir faciliter la transmission également à Mayotte.
- L'instabilité des exploitations agricoles ne permet pas la constitution d'une base de sondage utilisable comme préalable aux enquêtes.

5 Guadeloupe, Guyane, Mayotte

1.2.5 À l'Insee : une production statistique plus développée dans les DROM que dans les régions métropolitaines

A l'Insee, les statistiques sur les départements et régions d'outre-mer sont élaborées par deux directions régionales qui prennent appui sur les maîtrises d'ouvrage de la direction générale ainsi que sur le Centre de ressources interrégional sur les enquêtes ménages dans les DOM (Criem) pour les aspects méthodologiques⁶. Une mission « *Appui au développement de la production de données statistiques sur les départements d'outre-mer à des fins de diffusion* » a également été créée à Limoges en septembre 2017, dont l'objectif est d'améliorer la valorisation des productions statistiques de l'Insee dans les DROM sur son site Internet, d'assurer des exploitations spécifiques permettant de produire des données comparables entre DROM et avec la métropole, et de développer une expertise des sources administratives.

L'Insee réalise dans les DROM des productions spécifiques qui n'ont pas d'équivalent dans les régions métropolitaines.

Ainsi, lorsque les protocoles statistiques nationaux usuels ne permettent pas d'obtenir des résultats pour chacune des régions métropolitaines, l'Insee peut être amené à **développer ou renforcer certains dispositifs par enquête** dans les départements et régions d'outre-mer. Cela permet en particulier de pallier la relative moindre qualité des données administratives dans ces territoires, de manière à produire des statistiques et être en mesure de répondre aux demandes exprimées au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis) ou localement. Pour ces statistiques mesurées par enquêtes, et pour lesquelles il n'existe pas de déclinaison régionale sur le territoire métropolitain, il faut alors procéder à des extensions d'échantillon. Un accord-cadre⁷ avec la direction générale des outre-mer (DGom) permet de garantir des tailles d'échantillon suffisamment importantes pour mettre en place une enquête non pérenne chaque année dans chaque DROM de manière à avoir des résultats représentatifs au niveau régional. Au-delà de la contribution financière, cet accord permet aussi de stabiliser la réalisation d'enquêtes auprès des ménages dans les DROM, sur une thématique définie conjointement avec la DGom : budget de famille, logement, santé, victimation, etc. Un tel dispositif sur les enquêtes ménages n'existe pas pour les régions de métropole. La liste des enquêtes concernées par cet accord est fournie au chapitre 3 et en annexe 5.

L'Insee réalise également dans les DROM des **productions spécifiques qui ne sont pas envisageables dans les régions métropolitaines**. Cela permet de produire des indicateurs attendus par les décideurs publics, permettant de répondre à des problématiques importantes pour ces territoires.

On peut citer les exemples :

- *des indices des prix*, qui sont calculés et diffusés dans tous les DROM, alors que dans les régions métropolitaines, seul l'indice national est disponible. De ce fait, le nombre de relevés de prix réalisés tous les mois dans les DROM atteint 14 % de l'ensemble des relevés effectués en France pour une population représentant un peu plus de 3 % de la population totale.
- *des comptes économiques* qui sont plus élaborés que les comptes régionaux relatifs aux régions métropolitaines et disponibles dans une version allégée plus rapidement (disponibles l'année n+1), avec pour chacun des territoires d'outre-mer des éléments d'informations beaucoup plus précis sur la formation des revenus⁸ que dans les régions métropolitaines. Fondamentalement, les comptes des départements d'outre-mer sont traités différemment des comptes des régions métropolitaines.

6 Tirages d'échantillon d'enquêtes et calages

7 La DGom et l'Insee ont renouvelé l'accord-cadre (2016-2018) qui fixe les modalités d'extension des périmètres de certaines enquêtes ménages dans les DROM.

8 Avec la mise à disposition des composantes du PIB, des activités par branches, des comptes des secteurs institutionnels et du compte des ménages.

Par ailleurs, un système de comptes économiques rapides, assis sur des indicateurs conjoncturels économiques construits dans le cadre du projet tripartite « Comptes rapides pour l'outre-mer » (Cerom) entre l'Insee, l'AFD⁹, et l'IEDOM¹⁰ est diffusé annuellement. Il repose sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières données disponibles de l'année écoulée.

- des enquêtes de comparaison des prix entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine (en 2010 et en 2015, la prochaine aura lieu en 2020).
- un dispositif d'enquêtes auprès des entreprises beaucoup plus complet que pour les régions de métropole (échantillon plus gros) visant à produire des résultats sur chaque DROM (Esane) et une enquête spécifique auprès des entreprises à Mayotte (Esem).

Les moyens consacrés par l'Insee à la production des statistiques sont supérieurs en outre-mer qu'en métropole

Du fait des spécificités des DROM, l'Insee y alloue des moyens relativement supérieurs dans la production des statistiques par rapport au territoire métropolitain et maintient sensiblement cet effort alors que ses effectifs se contractent fortement. Ainsi en proportion de la population, plus de deux fois plus de moyens humains sont mobilisés dans les DROM qu'en métropole. Entre 2007 et 2018, la contraction des effectifs en région métropolitaine a été trois fois supérieure (-27 %) à celle dans les DROM (-9 %).

Les moyens de l'Insee dans les DROM

	Effectifs d'enquêteurs (en ETP) au 01/04/2018	Effectifs Insee (hors enquêteurs, en personnes physiques) au 01/04/2018 (a)	Population, en milliers au 01/01/2018 (b)	(a) / (b)
DOM	101,0	212	2 168	9,8 pour 100 000 habitants
France métropolitaine (Directions régionales)	600,7	2 843	65 018	4,4 pour 100 000 habitants
DOM / Total France	14,4 %	6,9 %	3,2%	

(a) Source interne Insee ; (b) Source : Insee, RP, état civil et estimations de population (2018)

Du fait des extensions d'enquêtes ménages régulièrement réalisées dans les DROM, le réseau d'enquêteurs des DROM est relativement plus développé qu'en métropole. La soutenabilité du coût financier et humain de cet effort, en termes de disponibilité des équipes installées localement (que ce soit les enquêteurs ou les gestionnaires d'enquêtes ménages), n'est possible dans la durée pour l'Insee qu'à condition de pouvoir mobiliser un minimum de financements externes. Il est malheureusement très difficile de nouer des partenariats d'enquêtes avec les collectivités territoriales ultramarines. Le principal soutien financier émane de la DGom grâce à l'accord-cadre signé entre l'Insee et la direction générale des outre-mer (cf. supra). Il permet de garantir des tailles d'échantillon suffisamment importantes pour une enquête non pérenne chaque année dans chaque DROM. Sur la période 2013-15, le coût des enquêtes entrant dans l'accord-cadre s'est élevé à 4,67 M€, dont une contribution de 0,713 M€ par la DGom¹¹ (soit 15 %).

⁹ Agence française de développement

¹⁰ Institut d'émission des départements d'outre-mer

¹¹ Voir en annexe 5, le bilan financier de l'accord-cadre 2013-2015.

1.3. L'organisation dans les COM

En Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, il existe un institut statistique territorial¹². Les spectres thématiques des travaux de ces instituts territoriaux sont de la responsabilité de l'initiative locale ; un soutien méthodologique peut être apporté par l'Insee dans la mesure du possible, éventuellement dans le cadre des actions de coopération statistique. Par ailleurs, la Polynésie française a intégré le répertoire des personnes physiques géré par l'Insee et des échanges sont en cours avec la Nouvelle-Calédonie.

Dans les autres COM, l'Insee intervient essentiellement pour les répertoires et le recensement de la population.

Pour l'organisation du **recensement de la population** dans les COM, l'Insee assume une part plus ou moins grande de la charge en moyens humains et financiers selon les territoires¹³. A Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon le recensement est réalisé à coût partagé entre l'Insee et les communes, comme en métropole. En Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, la collecte du recensement est intégralement à la charge de l'Insee.

Le service statistique public peut également intégrer des statistiques sur quelques COM dans certaines de ses publications, lorsque la source utilisée pour les établir existe sur ces territoires avec une bonne fiabilité. C'est le cas par exemple de « Repères et références statistiques (RERS) » sur les enseignements, la formation et la recherche, publication conjointe des services statistiques ministériels de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ou encore des résultats statistiques du recensement de la population.

Enfin dans le cas de Saint-Martin, l'Insee a réalisé, dans le cadre d'un partenariat avec la Collectivité de Saint-Martin et la Préfecture, une étude « Saint-Martin : terre d'accueil et de contrastes », diffusée en 2017¹⁴.

2 Les productions statistiques du service statistique public dans les DROM et les COM

Le service statistique public n'a qu'une responsabilité limitée dans les collectivités d'outre-mer en dehors de l'établissement des populations légales. Il existe toutefois nombre de répertoires ou données de gestion qui couvrent ces territoires, ainsi que des initiatives locales comme celles de la Communauté du Pacifique¹⁵ stimulant des productions statistiques. Ce qui est présenté ci-dessous ne se veut donc pas exhaustif en ce qui concerne les COM.

2.1. Recensement de la population

Le système de recensement de la population dans les DROM et dans les COM est soit identique à celui de la métropole avec une mise à jour annuelle des résultats, soit repose sur un recensement exhaustif quinquennal. Depuis 1945, la métropole n'a jamais connu de recensements quinquennaux : avant la mise en place du recensement tournant, la durée entre deux recensements exhaustifs était de 7, 8 ou 9 ans.

12 Isee en Nouvelle-Calédonie, ISPF en Polynésie française. Le responsable de chacun de ces instituts territoriaux est usuellement un cadre issu de l'Insee.

13 Voir annexe 2, les moyens humains et financiers dévolus au recensement de la population selon les territoires.

14 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2864718>

15 La Communauté du Pacifique (CPS) est la principale organisation scientifique et technique de la région Pacifique, supportant le développement depuis 1947. Cette organisation internationale de développement est gouvernée et dirigée par 26 Pays et Territoires membres.

2.1.1 Dans les quatre DROM historiques

Depuis 2004, le *recensement de la population* dans les quatre DROM historiques est réalisé selon la même périodicité qu'en métropole, sur un cycle de 5 ans :

- dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé exhaustivement tous les 5 ans ;
- dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le recensement est réalisé par sondage tous les ans. Dans ces communes, un échantillon de 8 % des logements est tiré chaque année dans le répertoire d'immeubles localisé (RIL) mis à jour par l'Insee.

La possibilité de répondre au recensement par internet a été généralisée en 2015, en métropole comme dans ces quatre DROM, mais le taux de réponse internet est plus faible dans les DROM (avec une grande variabilité selon le DROM considéré).

Les outils utilisés dans les DROM pour la cartographie sont les mêmes qu'en métropole, à savoir Rorcal, depuis fin 2017 ; c'est aussi déjà le cas pour les autres outils d'organisation, de suivi et de pilotage de la collecte du recensement.

Comme en métropole, les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des 5 dernières années de collecte. Les populations légales de toutes les communes sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population de ces quatre DROM sont mis à jour et diffusés chaque année en même temps que ceux de la métropole et obéissent aux mêmes règles de diffusion, à savoir en décembre de l'année N, les populations légales¹⁶ de l'année N-2, applicables à partir du 1^{er} janvier de l'année N+1 et en fin juin de l'année N+1, les résultats statistiques de l'année N-2¹⁷.

Le protocole de collecte connaît néanmoins quelques adaptations pour les DROM.

- L'année précédant la collecte, une enquête cartographique réalisée par l'Insee permet de déterminer les logements à recenser dans les communes de ces départements (cette enquête n'existe pas en métropole). Aux Antilles-Guyane, l'enquête est réalisée sur la totalité du territoire des communes de moins de 10 000 habitants et dans les îlots concernés par l'échantillon de l'année dans les communes de 10 000 habitants et plus. À La Réunion, cette phase de mise à jour cartographique est mise en œuvre en complément de l'utilisation de sources administratives (permis de construire, données fiscales). Ces opérations sont spécifiques aux DROM et permettent de répertorier toutes les constructions et le nombre de logements ; en métropole, dans les communes de 10 000 habitants ou plus, l'Insee s'appuie exclusivement sur une mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL) initiée à partir de sources administratives et sur l'expertise des communes. La différence de processus tient au fait que la construction est souvent très dynamique dans les territoires d'outre-mer et que les sources administratives sont de qualité encore variable. Chaque commune doit expertiser les résultats de l'enquête cartographique réalisée par l'Insee. De ce fait, chaque commune des DROM possède un RIL, y compris les communes de moins de 10 000 habitants (seules les communes de 10 000 habitants ou plus possèdent un RIL en métropole).
- Le plan de sondage pour les communes de 10 000 habitants ou plus est différent dans ces DROM de celui de la métropole. Il s'appuie sur un découpage infra-communal en îlots. Les îlots sont répartis en 5 groupes de rotation ; puis un échantillon d'adresses est tiré afin que la charge de collecte représente 40 % des logements du groupe. Et, à la différence de la métropole, il n'existe pas de strate exhaustive constituée des grandes adresses, des adresses nouvelles et des hôtels.

16 Les dernières populations légales disponibles depuis fin décembre 2017 sont celles en date de référence 1^{er} janvier 2015 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3292701>

17 Par exemple, données 2015 sur la population active et l'emploi : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/3569067> et sur les diplômés et la formation : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/3568823>

2.1.2 À Mayotte

Des recensements généraux de la population étaient jusqu'à présent organisés par l'Insee tous les 5 ans. Ainsi, Mayotte a été recensé en 2007, 2012 et en 2017.

Jusqu'en 2017, bien que Mayotte soit juridiquement un DROM, la méthode de recensement utilisée aux Antilles-Guyane et à La Réunion n'y était pas encore appliquée conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. En effet, l'absence de fichiers administratifs fiables et exhaustifs, la qualité de l'adressage, la nature précaire de l'habitat mahorais et la faiblesse des moyens financiers et humains des communes rendaient difficile l'application de la méthode utilisée dans les autres DROM.

À Mayotte, la collecte était exhaustive et réalisée sur une période de 4 semaines. Les agents recenseurs utilisaient la méthode de l'interview directe avec des questionnaires papier. La réponse par internet n'était pas proposée.

Le prochain recensement à Mayotte sera réalisé selon les mêmes modalités que dans les autres DROM conformément à la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer.

L'élaboration des **populations légales** est de la responsabilité de l'Insee. Les dernières ont été authentifiées par décret le 14 décembre 2017¹⁸. Leur publication est ainsi intervenue avant la fin de l'année du recensement, les populations légales entrant en vigueur au 1^{er} janvier suivant. Une publication¹⁹ a accompagné la sortie des populations légales 2017. Mayotte dispose donc à ce stade de populations millésimées de septembre 2017 tandis que les autres départements disposent de populations millésimées de janvier 2015.

Les résultats statistiques seront diffusés selon des modalités propres à Mayotte et leur publication est de la responsabilité de l'Insee. Pour le recensement de 2017, les résultats statistiques seront disponibles sur le site Insee.fr²⁰ une fois le traitement statistique détaillé de l'ensemble des questions réalisé, en 2019, et accompagnés d'une publication. Plusieurs études régionales seront par la suite publiées dans les collections Insee Analyses Mayotte et Insee Flash Mayotte, ainsi que de nombreuses données détaillées.

2.1.3 Dans les COM

À Saint-Pierre-et-Miquelon, les deux communes sont recensées tous les 5 ans (2006, 2011, 2016, etc.), comme toutes les autres communes de moins de 10 000 habitants de métropole, avec des imprimés et une méthode identiques à ceux de métropole. La réponse par internet est possible. La collecte est décalée de deux mois par rapport aux dates de métropole en raison du climat très rigoureux de janvier et février, mois de collecte en métropole.

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés de la même façon que pour les communes de moins de 10 000 habitants de métropole. Les populations légales sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de la métropole²¹.

À Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, le recensement est organisé par le service territorial de l'Insee en Guadeloupe selon les mêmes modalités que pour les communes de Guadeloupe. Pour Saint-Martin, une collecte décalée dans le temps a été mise en place en 2018 pour tenir compte des conséquences du passage du cyclone Irma.

¹⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/Décret/n°2017-1688/du-14-décembre-2017>

¹⁹ [Insee Analyses Mayotte – N°15 décembre 2017 - 256 500 habitants à Mayotte en 2017 - La population augmente plus rapidement qu'avant et Insee Focus – N°105 décembre 2017](#) portant le même intitulé

²⁰ <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensement/rp-mayotte/rp-mayotte.htm>

²¹ En décembre de l'année N, les **populations légales** de l'année N-2, applicables à partir du 1^{er} janvier de l'année N+1 ; en juillet de l'année N, les **résultats statistiques** de l'année N-3 (niveau commune) ; en octobre de l'année N, les **bases de données infra-communales** de l'année N-3

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des 5 dernières années de collecte selon les mêmes méthodes que pour les autres communes de Guadeloupe (et donc de métropole, des Antilles-Guyane et de La Réunion). Les populations légales sont actualisées chaque année. Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de la métropole.

En Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, conformément à la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, des recensements généraux de la population sont organisés tous les 5 ans. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie a été recensée en 2009 et 2014 et le sera en 2019 ; la Polynésie française en 2007, 2012 et 2017 ; Wallis-et-Futuna en 2008 et 2013 et l'est en 2018. La méthode de recensement exhaustif sur l'ensemble des communes à la même date est mise en œuvre. La collecte est réalisée sur une période de 4 semaines. Les agents recenseurs utilisent la méthode de l'interview direct avec des questionnaires papier. La réponse par internet n'est pas proposée.

La publication des populations légales est de la responsabilité de l'Insee. Elle intervient avant la fin de l'année du recensement et les populations légales entrent en vigueur au 1^{er} janvier suivant. Elles restent valables pendant 5 ans. Les résultats sont disponibles sur le site insee.fr²².

L'exploitation statistique de ces recensements, au-delà du calcul de la population légale, est de la responsabilité de l'institut de statistique local (Isee en Nouvelle-Calédonie, ISPF en Polynésie française, STSEE à Wallis-et-Futuna). Les résultats statistiques sont disponibles sur les sites de ces instituts²³.

Pour la Polynésie française, les premiers résultats du recensement de la population 2017 feront l'objet d'une publication, Insee Première, fin 2018. L'exploitation des données du recensement de 2017 commencera à partir du 4^{ème} trimestre 2018.

2.2. État civil

Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) est l'image des registres d'état civil détenus par les communes. Il contient des données d'état civil et est mis à jour grâce aux bulletins statistiques de l'état civil établis et adressés à l'Insee par les communes à la suite des naissances, décès, mariages, pactes civils de solidarité et mentions portées en marge des actes de naissance.

2.2.1 Dans les DROM

Le RNIPP comprend l'ensemble des personnes nées en France métropolitaine et dans un DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte).

Les statistiques annuelles sur les naissances, les décès et les mariages sont publiées par l'Insee sur la France métropolitaine et les 5 départements et régions d'outre-mer.

Pour Mayotte, pour la première fois en 2018, a été publiée une étude basée sur des données de décès validées, que l'on peut considérer comme exhaustives et convenablement datées et domiciliées. Cela est le résultat de l'effort continu de l'Insee en lien avec les autorités locales, pour bâtir une statistique démographique solide²⁴.

22 <https://www.insee.fr/fr/information/2409261>

23 <http://www.isee.nc/population/recensement>
<http://www.ispf.pf/bases/Recensements/2017>

<http://www.statistique.wf/statistiques/enquetes-et-recensements-2/recensement-general-de-la-population-2013>
24 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3550205>

2.2.2 Dans les COM

Le RNIPP comprend les personnes nées à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin (trois COM auparavant rattachés à un DOM) et, depuis 2018, la Polynésie française.

Ce répertoire comporte également des personnes nées à l'étranger, à Wallis-et-Futuna et en Nouvelle-Calédonie si elles ont eu besoin d'être immatriculées pour la gestion de leurs droits sociaux. Depuis 1988, l'Insee a délégué à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) l'immatriculation de ces personnes ainsi que la gestion de cette partie du RNIPP.

Une opération spécifique a été mise en place courant 2016, à la demande du ministère de l'outre-mer, afin d'immatriculer les étudiants polynésiens et calédoniens avant leur arrivée sur le sol métropolitain, cela afin de faciliter leurs démarches lors de leur inscription en université notamment. Cette opération a été renouvelée en 2017 et s'est correctement déroulée, mais représente une charge conséquente pour l'Insee et demande un suivi très spécifique, hors procédure de production habituelle.

Les statistiques annuelles sur les naissances, les décès et les mariages sont mises à disposition par l'Insee à la demande pour les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

2.3. Emploi, chômage, revenus d'activité

Les statistiques du marché du travail reposent sur différentes sources, mobilisées alternativement selon les besoins.

Pour la mesure du **chômage**, dans les DROM comme au niveau national, la source de référence est l'**enquête emploi**. Régie par un règlement européen, c'est la seule source fournissant une mesure des concepts de chômage, d'emploi et d'inactivité selon la définition du Bureau international du travail (BIT). Hormis à Mayotte (cf. plus loin), l'enquête est réalisée en continu, toutes les semaines de l'année, auprès d'un échantillon de personnes vivant en logement, interrogés chacun relativement à une semaine de référence précise. Un même logement est interrogé six fois, les différentes interrogations étant espacées d'un trimestre.

Les questions portent sur l'emploi et ses caractéristiques (temps partiel, durée du travail, type de contrat, revenu du travail...), la recherche d'emploi et la disponibilité pour prendre un emploi, questions qui permettent de calculer l'indicateur de chômage, la formation (niveau de diplôme, spécialité de formation, formation continue ...), l'origine sociale, la situation un an auparavant et la situation principale sur les douze derniers mois.

L'emploi et le chômage sont aussi mesurés « **au sens du recensement** », avec des critères proches, mais moins factuels et moins nombreux et sur une période moins précise que dans l'enquête Emploi qui mesure les concepts « au sens du BIT ».

Les **statistiques de demandeurs d'emploi et d'offres d'emploi** sont élaborées à partir des données mensuelles de Pôle emploi exploitées avec la Dares qui permettent de dénombrer le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fin de mois (par catégorie, sexe et âge) ainsi que les offres d'emploi collectées par Pôle emploi.

Pour les **statistiques sur l'emploi et les revenus d'activité**, la source de référence repose sur un système d'information construit à partir de sources administratives. Le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) est construit à partir de sources administratives annuelles (déclarations sociales ou fichiers de paie), trimestrielles ou mensuelles (déclarations sociales nominatives).

Il est complété d'enquêtes (Ecmoss, enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et sur la structure des salaires²⁵) menées auprès des établissements et de leurs salariés.

Ce système d'information permet de produire une information annuelle et structurelle sur l'emploi total et sur les revenus d'activité, salariaux et non salariaux, et une information trimestrielle sur l'emploi salarié.

Vient compléter ce dispositif, le riche système d'observation du service statistique du ministère du Travail (Dares) basé sur des exploitations de sources administratives et des enquêtes, parmi lesquelles 4 enquêtes du dispositif Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo).

Le remplacement des différentes déclarations sociales par la déclaration sociale nominative (DSN) a conduit l'Insee et la Dares à lancer un chantier de refonte de leur système d'information. Le déploiement de la DSN, dont le champ couvre la France métropolitaine et les quatre DROM historiques²⁶, concerne en premier lieu le secteur privé (montée en charge à partir de 2016) et devrait être progressif jusqu'en 2022 (Fonction publique d'État).

2.3.1 Dans les quatre DROM historiques

2.3.1.1 L'enquête Emploi

Les quatre DROM historiques ont pleinement intégré le dispositif national d'enquête Emploi en 2014.

Les résultats de l'enquête Emploi font l'objet de publications trimestrielles et annuelles sur le champ France (hors Mayotte). La plupart des publications nationales (Insee-Première, Insee-Résultats, chiffres clés...) portent désormais également sur le champ France (hors Mayotte).

Le questionnaire de l'enquête Emploi comporte des questions spécifiques aux personnes résidant dans un DROM sur leur mobilité résidentielle.

Jusqu'en 2013, les résultats de chacun des DROM portaient sur la situation au deuxième trimestre de l'année, l'enquête Emploi étant réalisée une fois par an. Lors de la mise en place de l'enquête Emploi en continu, l'échantillon annuel de chaque DROM a été augmenté (comparativement à un sondage proportionnel) pour permettre d'assurer la fiabilité des résultats sur les principaux indicateurs en moyenne annuelle DROM par DROM. Chaque année, la plupart de ces indicateurs sont diffusés et commentés DROM par DROM. En 2018, pour la première fois, un tableau de bord annuel sur les résultats de l'enquête emploi des dernières années a été diffusé sur Insee.fr. Il propose des tableaux, sur les principales notions abordées (taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage) comparant les données par DROM et la France métropolitaine²⁷.

Le taux de chômage au sens du BIT publié chaque trimestre dans un Informations-Rapides porte sur le champ France, hors Mayotte ; il inclut les résultats des quatre DROM historiques. Pour l'instant, seul l'indicateur de taux de chômage est publié en données trimestrielles sur le champ France (hors Mayotte). Pour les autres indicateurs, la longueur des séries DROM par DROM est encore trop réduite pour produire des résultats corrigés des variations saisonnières sur l'ensemble des variables observées trimestriellement (halo, sous-emploi, taux d'emploi et taux d'activité).

25 Cette enquête permet de recueillir les données requises dans le cadre du règlement européen n°530/1999 et absentes des déclarations sociales (ex : diplôme des salariés, ancienneté, durée travaillée (dont congés) et rémunérée, ensemble des dépenses engagées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés (dépenses au comité d'entreprise, œuvres sociales...). Le champ de l'enquête (qui ne donne que des résultats nationaux) a été étendu aux quatre DROM historiques avec le cycle quadriennal 2014-2017.

26 Informations complémentaires (source www.DSN-info.fr) : Quelques cas d'exclusions de la DSN à date sont à noter :

- Des exclusions structurelles du dispositif : les particuliers employeurs, les indépendants, les auto-entrepreneurs.
- Des exclusions géographiques, qui pourront être revues à l'avenir, dont les entreprises de Mayotte et des collectivités d'outre-mer. Aujourd'hui, seule la métropole et les DROM historiques sont concernés par la DSN.

27 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3568843>

2.3.1.2 Demandeurs d'emploi et d'offres d'emploi

Les statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et d'offres d'emploi, ainsi que les statistiques trimestrielles d'activité partielle (ex : chômage partiel) incluent l'ensemble des DROM historiques.

Depuis 2017, la correction de la saisonnalité et des jours ouvrables (CVS-CJO) des données des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi a été centralisée à la Dares pour toutes les séries territoriales : les méthodes sont ainsi harmonisées et la mise en cohérence, telle que la somme des données régionales égale aux données France, est assurée.

2.3.1.3 Statistiques sur l'emploi, les revenus d'activités, les mouvements de main-d'œuvre

La grande majorité des sources d'origine administrative sont issues de bases de gestion et donnent lieu à publication DROM par DROM. En particulier, le Siera couvre les quatre DROM historiques.

Le périmètre géographique des enquêtes réalisées par la Dares intègre autant que possible les DROM.

Depuis juin 2017, les estimations trimestrielles sur l'emploi sont une publication commune Insee-Dares-Acoss. Cette publication porte sur le champ « tous salariés » et inclut les quatre DROM historiques. Depuis juin 2018, les estimations trimestrielles sur l'emploi salarié sont produites pour chacun des quatre DROM historiques²⁸.

Les quatre enquêtes du dispositif Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) font maintenant l'objet d'une extension aux quatre DROM historiques. La collecte a débuté en juillet 2017 pour l'enquête trimestrielle et en 2018 pour l'enquête sur les petites entreprises (Acemo-TPE), l'enquête sur le dialogue social en entreprise (Acemo-DSE) et l'enquête sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne entreprise et l'actionnariat des salariés (Acemo-PIPA).

2.3.1.4 L'emploi public

La mesure de l'emploi public est assurée par le Siera : elle repose sur l'exploitation des fichiers de paie de l'État pour la Fonction publique d'État et des DADS et DSN pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Les quatre DROM historiques sont couverts.

2.3.1.5 L'emploi au sens du recensement

Les données sur l'emploi, issues du recensement de la population, sont disponibles pour chacun des quatre DROM historiques, sous forme de chiffres clés, tableaux détaillés. Elles présentent les caractéristiques de la population active, de l'emploi au lieu de travail, de l'emploi, les déplacements domicile/travail, à un niveau infrarégional.

2.3.2 À Mayotte

À Mayotte, depuis 2013 l'enquête Emploi est réalisée chaque année au printemps, et non pas en continu sur l'ensemble de l'année comme en métropole et dans les DROM historiques. La publication de ses résultats en fin d'année porte donc sur la situation au printemps et non pas en moyenne sur l'année comme dans le reste de la France. Mayotte est inclus dans le tableau de bord annuel sur les résultats de l'enquête emploi des dernières années diffusé pour la première fois en 2018 sur Insee.fr.

28 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2134435>

Les séries des DEFM de Mayotte sont diffusées depuis décembre 2016 par le Cerom²⁹ dans les tableaux de bord introduits par un avertissement. La possibilité de corriger les séries de DEFM pour Mayotte de la saisonnalité et des effets des jours ouvrables a été étudiée début 2018. Compte tenu du faible recul temporel, il n'est pas encore possible de réaliser des traitements satisfaisants.

Pour le dispositif « Sortants des listes de Pôle emploi », le champ de l'enquête a été étendu à Mayotte en 2017.

Enfin, à partir du recensement de la population, des informations sur l'emploi sont disponibles (tous les 5 ans). Des résultats détaillés ont été publiés en 2015³⁰.

2.3.3 Dans les COM

A partir du recensement de la population, des informations sur l'emploi sont disponibles et publiées chaque année en même temps que ceux de la métropole pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin³¹.

Saint-Martin et Saint-Barthélemy publient la série des DEFM corrigée des variations saisonnières.

En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur l'emploi sont disponibles (tous les 5 ans) à partir de l'exploitation statistique du recensement qui est de la responsabilité des instituts statistiques de ces territoires.

Par ailleurs, en Nouvelle-Calédonie, l'Issee a mis en place une enquête sur l'emploi, collectée entre mai et novembre 2017. Les premiers résultats ont été publiés. La méthodologie de cette enquête est largement inspirée de celle de l'enquête emploi annuelle à Mayotte. Par ailleurs, l'Institut pour le Développement des Compétences (IDC-NC), avec le soutien des partenaires sociaux et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réalise tous les 2 ans une enquête prospective emploi-formation. Cette enquête s'appuie sur la base des entreprises immatriculées en Nouvelle-Calédonie ; l'étude a pour objectif d'évaluer les besoins en emploi et formations des entreprises calédoniennes³².

Enfin, grâce à une collaboration entre l'Issee et l'ISPF, une enquête emploi a également été mise en place en Polynésie française en 2018.

2.4. Revenus, niveau de vie, pauvreté

La source de référence en métropole pour la mesure du taux de pauvreté monétaire et des distributions de niveau de vie au niveau national est l'enquête **ERFS** (enquête revenus fiscaux et sociaux). Elle consiste en un appariement entre l'enquête emploi et les données administratives fiscales et sociales sur les revenus et les prestations sociales (déclarations de revenus, dossiers des allocataires CAF, Cnav, MSA).

Pour les résultats locaux (régionaux, départementaux, communaux voire infra communaux), un dispositif annuel exhaustif, baptisé Filosofi, a été mis en place en 2015. Il s'appuie sur un appariement exhaustif des déclarations de revenus et des données de prestations sociales et permet la diffusion de données à un niveau communal voire infra-communal.

Concernant la pauvreté en conditions de vie, la collecte des indicateurs de privation nécessaires au calcul de l'indicateur est effectuée annuellement depuis 1996. Depuis 2004, elle est réalisée dans l'enquête en panel « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) », volet français de l'enquête sous

29 <http://www.cerom-outremer.fr/mayotte/publications/tableaux-de-bord-cerom/>

30 [Tableaux détaillés Mayotte : emplois au lieu de travail en 2012](#)

31 Résultats statistiques 2015 du recensement de la population : [Caractéristiques de l'emploi, Emploi - Population active](#)

32 <http://idcnc.nc/observatoire-statistiques/prospective-emploi-formation/>

règlement européen « Statistics on Income and Living Conditions (SILC) ».

Selon le règlement³³ du dispositif SILC, les échantillons nationaux doivent être représentatifs de l'ensemble du territoire national. Néanmoins un certain nombre de dérogations ont été accordées depuis le début du panel par la Commission européenne : les DROM, les îles de la Frise occidentale néerlandaises, les îles Scilly britanniques, etc.

Ainsi, depuis son lancement en 2004 et jusqu'en 2017, l'enquête SRCV n'a été collectée qu'en métropole.

2.4.1 Dans les quatre DROM historiques

Filosofi permet la diffusion de résultats sur La Réunion et la Martinique depuis le millésime 2013 (publié en 2016).

Pour le millésime 2013, la diffusion sur ces deux DROM concernait les seuls revenus fiscaux déclarés. Puis, le millésime 2014 a intégré les estimations des prestations sociales, en tenant compte des spécificités outre-mer. En revanche, pour ce millésime, les indicateurs relatifs aux taux de pauvreté et au niveau de vie de la Martinique et de La Réunion sont calculés en utilisant un revenu disponible hors revenus financiers imputés (alors qu'en France métropolitaine, le revenu disponible comprend les revenus financiers imputés).

À partir du millésime 2015 (publié mi 2018), la méthodologie est totalement cohérente avec celle de la métropole³⁴.

En Guadeloupe et *a fortiori* en Guyane, les difficultés sont plus grandes et il n'est pas envisagé à très court terme de publier les résultats correspondants, du fait notamment de la faible qualité du cadastre dans ces territoires.

Pour pallier la moindre qualité des sources fiscales, un dispositif régulier de mesure des revenus et de la pauvreté par voie d'enquête est mis en place dans les DROM. L'enquête budget de familles (BDF) en fait partie. Elle est réalisée tous les 5 ans environ. Elle a été menée dans les quatre DROM historiques en 2017, comme en métropole, et les résultats devraient être diffusés à partir de 2019.

De manière à compléter l'approche monétaire de la pauvreté, l'enquête SRCV (sur les ressources et conditions de vie), menée en métropole, a été étendue ponctuellement aux quatre DROM historiques pour la première fois en 2018. Cela permettra de produire des résultats³⁵ sur chacun de ces DROM sur la pauvreté en conditions de vie.

2.4.2 A Mayotte

Tout comme en Guyane, la qualité des sources administratives, intrant du dispositif Filosofi, sont de qualité insuffisante pour permettre la production de résultats sur ce territoire.

Une enquête Budget de famille, collectée en 2018, permettra d'actualiser les résultats sur la pauvreté monétaire à Mayotte. La précédente enquête avait eu lieu en 2011.

2.5. Santé

La France dispose de bases de données médico-administratives nationales centralisées, constituées et gérées par des organismes publics, couvrant de façon exhaustive et permanente l'ensemble de la population dans divers domaines stratégiques pour la santé publique et la recherche : recours aux soins dont les hospitalisations, prestations dont celles liées à un handicap, situation professionnelle, sociale et

33 Règlement cadre 1177/2003, art.8

34 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3560121>

35 Les résultats de l'enquête SILC-SRCV sont actuellement diffusés au niveau des zones d'études et d'aménagement du territoire - ZEAT - (8 grandes régions de métropole : 1 Île-de-France 2 Bassin parisien 3 Nord 4 Est 5 Ouest 7 Sud-Ouest 8 Centre-Est 9 Méditerranée) et, de manière non systématique, au niveau des 13 nouvelles régions métropolitaines.

économique. Malgré certaines limites, ces bases constituent une source incontournable pour la connaissance de l'état de santé au niveau local, et notamment dans les DROM.

Les statistiques sur le domaine de la santé s'appuient sur les sources émanant des différents producteurs de données, qui assurent généralement leur diffusion via des bases de données « secondaires » mettant à disposition sur internet un large ensemble d'indicateurs, en privilégiant les possibilités de déclinaison locale, par exemple la base Score santé de la Fnors ou *Statistiques et indicateurs de la santé et du social* (Statiss) de la Drees. De nombreuses sources couvrent les cinq départements et régions d'outre-mer, voire certains COM.

2.5.1 Dans les DROM

2.5.1.1 Les sources administratives

Les principales statistiques issues de sources administratives, et disponibles dans les DROM, sont les suivantes :

. dans les cinq DROM :

- le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) répertorie les structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs ;
- le système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie (Sniir-AM) regroupe les informations issues des remboursements effectués par l'ensemble des régimes d'assurance maladie pour les soins du secteur libéral. Les prestations de soins sont disponibles pour les cinq DROM depuis 2008 ;
- le programme de médicalisation des systèmes d'information hospitaliers (PMSI) recueille les informations médico-administratives sur les séjours hospitaliers, dans les établissements de santé publics et privés³⁶ ;
- la statistique annuelle des établissements (SAE) fournit des données sur les établissements de santé publics et privés, concernant leur activité (nombre de séjours, de journées, d'actes), leurs capacités d'accueil (nombre de lits et de places), leurs équipements (plateaux techniques, blocs) et les personnels, médicaux et non médicaux, qui y travaillent ;
- les répertoires des professionnels de santé libéraux de ces professions (ADELI jusqu'en 2011, et progressivement RPPS depuis) ;
- les données relatives à la formation (issues de l'« Enquête École »).

. dans les quatre DROM historiques, hors Mayotte pour des raisons de montée en charge des sources mobilisées :

- la statistique nationale des causes médicales de décès est élaborée par le CépiDc (Inserm), à partir des certificats de décès ; les données concernant Mayotte existent mais ne sont pas encore de même qualité que dans les autres régions ;
- les données des certificats de santé (CS) sont recueillies lors des examens préventifs obligatoires effectués après la naissance depuis 2011 ;
- L'appariement triennal Canm-DGFIP permet d'obtenir des informations sur les revenus des professionnels de santé libéraux ;
- les données d'effectifs et de rémunérations des professionnels de santé salariés sont construites à partir des fichiers Siasp et DADS- Grand Format de l'Insee ;
- des données relatives à l'accès géographique aux soins de santé, en ville comme à l'hôpital ; les

36 En court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie), moyen séjour (soins de suite et réadaptation), hospitalisation à domicile et psychiatrie

dernières données (2013) incluent les quatre DROM historiques et, quand les données le permettent, Mayotte.

- depuis 2012, des états financiers récapitulent pour les quatre régions ultramarines dans lesquelles a été créée une agence régionale de santé, l'ensemble de la dépense de santé par destination et par financeur.

2.5.1.2 Les enquêtes de la statistique publique ou épidémiologiques

La plupart des enquêtes statistiques incluent tout ou partie des DROM dans l'échantillon des personnes interrogées et proposent une représentativité de l'ensemble de la population française. Les enquêtes permettant d'isoler les DROM et de donner des résultats représentatifs et fiables sont toutefois moins nombreuses, notamment pour des raisons techniques et de coût. Les enquêtes épidémiologiques peuvent être nationales, et dans ce cas posent les mêmes problèmes de représentativité que les enquêtes de la statistique publique, ou limitées et adaptées à un ou des DROM pour répondre à un besoin spécifique.

Ce sont des enquêtes auprès des structures sanitaires et sociales et de leur public ou des enquêtes en population générale.

Les enquêtes réalisées sur les cinq DROM, avec résultats par DROM, sont les suivantes :

- l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières, réalisée en 2013 ;
- l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), quadriennale ;
- l'enquête ES-handicap, réalisée tous les quatre ans depuis 2001 ;
- l'enquête Migrations-Famille-Vieillesse, en 2009 dans les 4 DROM historiques et en 2015/16 à Mayotte.

Les enquêtes réalisées sur les quatre DROM historiques (hors Mayotte), sont les suivantes :

- l'European School Project on Alcohol and other Drugs (ESPAD), en 2015 ;
- l'enquête Vie quotidienne et santé, en 2014 ;
- le baromètre santé DROM 2014, pour la première fois dans les quatre DROM historiques en 2014 ;
- l'enquête Knowledge, attitudes, beliefs and practices (KABP) 2011 aux Antilles et en Guyane (à La Réunion en 2012) porte sur les connaissances, les attitudes, les croyances et les comportements de la population générale adulte face au VIH/Sida et à d'autres risques sexuels ;
- l'enquête auprès des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), en 2008 ;
- les enquêtes Handicap-Santé (2008) : extensions régionales pour la Martinique et la Guadeloupe, et publication de résultats pour l'agrégat constitué par les quatre DROM historiques ;
- l'enquête annuelle sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense (Escapad), réalisée lors de la journée Défense et citoyenneté, a été menée dans aux Antilles, en Guyane et à La Réunion en 2005, 2008 et 2011. En 2014, seul l'ensemble Antilles-La Réunion a été publié.

Les enquêtes réalisées sur certains DROM en fonction des besoins sont par exemple :

- l'enquête sur les interruptions volontaires de grossesse (IVG), réalisée en 2007, représentative pour la Guadeloupe et pour La Réunion.
- l'enquête permanente sur les accidents de vie courante (EPAC), réalisée à La Réunion.
- les rapports d'activité de psychiatrie (RAPS), (en 2009) en Guyane, Guadeloupe et La Réunion.
- la surveillance des infections nosocomiales, sur la base du volontariat des établissements de santé (dont dans certains des DROM).

Des enquêtes sur des sous-populations sont aussi réalisées sur certains territoires et certaines pathologies, sous forme de cohortes (ex : cohorte d'étude épidémiologique sur les petits âges gestationnels dans les quatre DROM historiques, cohorte de femmes enceintes sur les conséquences des pesticides organochlorés en Guadeloupe ou étude de la prévalence et des caractéristiques du diabète en population générale à Mayotte, etc.).

2.5.1.3 *Les registres et autres dispositifs de surveillance*

Un registre est un recueil continu et exhaustif de données intéressant un ou plusieurs événements de santé dans une population géographiquement définie, à des fins de recherche et de santé publique. Il permet en particulier de connaître l'incidence précise de ces événements sur le territoire concerné et d'en suivre l'évolution à des fins de surveillance. On peut citer les registres des cancers dans les quatre DROM historiques, ou le registre national des tentatives de fécondation in vitro (en Martinique, Guadeloupe et à La Réunion).

D'autres dispositifs de surveillance s'appuyant sur des réseaux de professionnels fournissent des informations comme les dispositifs de toxicovigilance des Antilles et de La Réunion ou de surveillance de la grippe dans les cinq DROM.

2.5.2 **Dans les COM**

Les naissances, décès, structure de la population, enregistrés par l'Insee lors des recensements, ne sont pas à proprement parler des données de santé, mais peuvent être utilisés comme des indicateurs de l'état de santé de la population. Ils peuvent aussi servir à contrôler les comparaisons régionales d'autres indicateurs par la structure (âge-sexe) de la population, ainsi qu'à élaborer des indicateurs dérivés (espérance de vie, taux de mortalité, indicateurs de mortalité infantile) dans la mesure où les effectifs concernés ne sont pas trop faibles.

Certaines collectivités réalisent des enquêtes ou sont intégrées dans des réseaux de surveillance. Ainsi :

- En **Polynésie française**, une enquête sur les conduites addictives des adolescents polynésiens (ECAAP 2009) a été réalisée par la direction de la Santé de la Polynésie française et Santé publique France (comparable sur certains aspects à l'enquête précédente faite environ dix ans plus tôt), ainsi qu'une enquête santé transversale (en 2010) selon le modèle proposé par l'Organisation mondiale de la santé. On peut aussi noter l'intégration de la Polynésie française au registre du réseau « épidémiologie et information en néphrologie ».
- En **Nouvelle-Calédonie**, un Baromètre Santé a été réalisé en 2010. On peut aussi noter l'intégration au registre du réseau « épidémiologie et information en néphrologie », et l'élargissement du programme national de surveillance des mésothéliomes en 2011 à cette collectivité.
- Les collectivités de **Saint-Martin** et **Saint-Barthélemy** sont incluses dans la Statistique annuelle des établissements (SAE) en lien avec l'ARS Guadeloupe, ainsi que dans le recensement des cancers effectué par le CHU de Guadeloupe. Les données hospitalières sont intégrées dans la base PMSI pour les deux collectivités.
- **Saint-Pierre-et-Miquelon** est la seule collectivité d'outre-mer intégrée dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess). Depuis 2016, les données hospitalières sont également intégrées dans la base PMSI.
- Pour **Wallis-et-Futuna** on peut citer l'enquête santé en 2009 et l'intégration au registre du réseau « épidémiologie et information en néphrologie ».

2.6. Enseignement, éducation (dont illettrisme)

La base de données statistiques du système éducatif français propose un large éventail thématique. Elle contient des données statistiques de référence, enrichies année après année, depuis plus de quinze ans. Les sources proviennent du ministère de l'éducation nationale, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que d'autres ministères ayant la tutelle d'établissements de formation, comme le ministère de l'agriculture ou le ministère de la santé. Le système d'information repose en très grande partie sur les sources administratives de gestion des élèves et des enseignants : base centrale des établissements, des effectifs des élèves, de l'activité de formation continue des établissements d'enseignement, etc. Les thématiques sont classées en plusieurs grands domaines :

- la connaissance des élèves et apprentis ;
- la connaissance des parcours, des diplômes et de l'insertion ;
- la connaissance des acquis et compétences des élèves ;
- la connaissance des enseignants ;
- la connaissance des coûts du système éducatif ;
- la connaissance des territoires ;
- la connaissance des établissements.

La Depp, service statistique du ministère de l'Education nationale, réalise également des enquêtes dont le périmètre géographique intègre autant que possible tous les DROM.

Par ailleurs, le recensement de la population et l'enquête Emploi livrent des résultats statistiques sur les diplômés et la formation de la population.

Sur la question de l'**illettrisme** deux sources peuvent être mobilisées :

- Les enquêtes menées lors des Journées Défense et Citoyenneté : obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) comprend des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française (ainsi qu'une évaluation en numération). Ces outils permettent une analyse fine des compétences de lecture et la précision des temps de réponse. Ils permettent d'établir un diagnostic fiable des jeunes les plus en difficulté. Les résultats sont publiés chaque année par la Depp, au niveau départemental.
- L'enquête IVQ (Information et Vie quotidienne) : menée par l'Insee en partenariat avec de nombreux acteurs dont notamment l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, cette enquête permet d'appréhender la maîtrise des fondamentaux (écrire, communiquer, compter) à travers l'évaluation des compétences des adultes. L'objectif de cette enquête est donc de mieux connaître la répartition de la population adulte par niveaux de compétences en lecture dans la vie quotidienne (personnelle et professionnelle). Trois domaines fondamentaux de l'écrit sont testés : la lecture de mots, l'écriture de mots et la compréhension d'un texte simple, en s'appuyant sur des situations rencontrées dans la vie de tous les jours (lire un programme de télévision, comprendre un bulletin météo, écrire une liste de courses...). L'enquête vise également à mieux évaluer la maîtrise des adultes en matière de calcul. Elle permet d'établir le taux d'illettrisme chez les personnes âgées de 18 à 65 ans. Elle a été menée une première fois en 2004 et reconduite en 2011/2012. Elle couvre la métropole mais ne permet pas de produire des résultats régionaux sauf si une extension régionale financée par des partenaires extérieurs est réalisée.

2.6.1 Dans les DROM

La couverture géographique de la base de données statistiques du système éducatif français est large : métropole mais aussi chacun des cinq DROM, avec des résultats par académie voire des niveaux territoriaux plus fins.

La publication phare annuelle de la Depp, Repères et références statistiques (RERS), propose depuis très

longtemps un chapitre entier sur la France d'outre-mer (DOM y compris Mayotte et COM).

La dernière édition de Géographie de l'École³⁷ en 2017 décrit le système d'éducation et de formation en mettant en lumière les disparités territoriales y compris dans les cinq DROM. Trente-neuf fiches thématiques apportent de nombreuses informations, sous forme d'indicateurs cartographiés et de courtes analyses, sur l'environnement économique, social et familial des élèves, le contexte scolaire, les moyens et ressources humaines mis en œuvre ainsi que sur les parcours scolaires et les résultats. Les données détaillées à différents maillages territoriaux sont disponibles sur le site de la Depp au niveau local.

Depuis la rentrée 2017, la Depp a mis en place des évaluations numériques exhaustives en début de 6^{ème} qui permettent en particulier de dresser un profil des compétences des élèves à l'entrée au collège dans l'ensemble des académies³⁸. Les cinq DROM sont couverts.

Le recensement de la population permet de diffuser chaque année les mêmes données sur la formation et les diplômes, dans les quatre DROM historiques qu'en métropole ; concernant Mayotte, ces informations sont disponibles tous les 5 ans ; des résultats détaillés ont été publiés en 2015³⁹.

Concernant l'illettrisme, les résultats des enquêtes menées lors des Journées Défense et citoyenneté portent sur les départements de métropole et les cinq DROM. Cela est d'autant plus important que la fréquence des difficultés de lecture est nettement plus prononcée dans les DROM, particulièrement en Guyane et à Mayotte.

Par ailleurs, les DROM, du fait de l'importance du phénomène d'illettrisme, ont tous fait l'objet d'enquêtes IVQ, sur un modèle voisin de l'enquête métropolitaine avec quelques aménagements : la Martinique en 2007 et 2014, la Guadeloupe en 2009, La Réunion en 2007 et 2011, la Guyane en 2011 et Mayotte en 2012.

2.6.2 Dans les COM

À partir du recensement, des informations sur les diplômes et la formation sont disponibles et sont publiées chaque année en même temps que ceux de la métropole pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin⁴⁰.

En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur les diplômes et la formation sont disponibles (tous les 5 ans) à partir du recensement.

La Nouvelle-Calédonie a souhaité participer aux évaluations numériques exhaustives en début de 6^{ème} et la Depp l'aide à mettre en place ces évaluations. Elle a également réalisé une enquête IVQ en 2013, avec le soutien de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

La publication de la Depp, Repères et références statistiques (RERS), présente des statistiques sur les COM dans le chapitre sur la France d'outre-mer.

2.7. Logement

Une grande partie des **statistiques du logement et de la construction** ne porte que sur la France métropolitaine. Certaines productions statistiques, dont le périmètre englobe les DROM, ne donnent pas lieu à diffusion de données locales. Il en est ainsi des *comptes du logement* constitués à partir de diverses sources (dépenses courantes du logement, investissement, montant des aides au logement, etc), de l'*enquête sur le prix des terrains et du bâti* (EPTB) pour laquelle seul un agrégat DROM est diffusé, ou du

37 <http://www.education.gouv.fr/cid57105/geographie-de-l-ecole-douzieme-edition-2017.html>

38 Une note d'information réalisée à partir d'un échantillon d'élèves représentatifs de chaque académie fournit des exemples d'informations que l'on peut en tirer. Elle a été publiée en 2016 et elle est disponible sur le site de la Depp : <http://www.education.gouv.fr/cid102737/evaluation-numerique-des-competences-du-socle-en-debut-de-sixieme-des-niveaux-de-performance-contrastes-selon-les-academies.html>

39 [Tableaux détaillés Mayotte : formation en 2012](#)

40 Résultats statistiques 2014 du recensement de la population : [Diplômes - Formation](#)

fichier des logements par commune (Filocom) résultant de l'appariement de quatre fichiers fiscaux⁴¹ dont la mauvaise qualité dans les DROM a conduit à l'exclusion de la diffusion standard.

2.7.1 Dans les quatre DROM historiques

Des diffusions au niveau de chacun des quatre DROM historiques existent, concernant les statistiques sur *les permis de construire* (base [Sit@del2](#)), sur la *conjoncture de la construction neuve de logements* et sur le *parc locatif social*.

Des enquêtes logement ont eu lieu en 2013 dans les quatre DROM historiques et fournissent des résultats détaillés sur les conditions de logement, les taux d'effort et la sur-occupation des logements.

Par ailleurs, à partir du recensement de la population, des résultats statistiques peuvent être élaborés, dans les quatre DROM historiques de la même façon qu'en métropole.

2.7.2 À Mayotte

À partir du recensement, des informations sur le logement sont disponibles (tous les 5 ans) ; des résultats détaillés ont été publiés en 2015⁴².

Depuis 2014, les données relatives à Mayotte sont intégrées dans la base *Sit@del2 des permis de construire*.

2.7.3 Dans les COM

À partir du recensement, des informations sur le logement sont disponibles et sont publiées chaque année en même temps que ceux de la métropole pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin⁴³.

En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur le logement sont disponibles (tous les 5 ans) à partir du recensement.

2.8. Justice et sécurité intérieure

Les statistiques produites par le service statistique du ministère de la Justice s'appuient essentiellement sur des extractions des logiciels de gestion. Le champ couvert dépend donc du déploiement (ou non) du logiciel dans les juridictions d'outre-mer. Les travaux statistiques produits à partir de l'exploitation de décisions ou d'enquête dites « de satisfaction », réalisées par un institut de sondage, n'ont pas de dimension localisée. Les premières couvrent l'ensemble du territoire français (y compris DROM et COM) ; dans les secondes, ne sont interrogées que des personnes résidant en France métropolitaine.

Les statistiques de sécurité intérieure quant à elles sont basées sur les crimes et les délits enregistrés par les forces de sécurité (police nationale et gendarmerie). Par ailleurs, une enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) est réalisée chaque année par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat étroit avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et, depuis 2014, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Cette enquête a pour objectif de compter et de décrire les victimes d'infractions (cambriolages, vols, actes de vandalisme, violences physiques et sexuelles notamment) et de recueillir leur perception en matière d'insécurité.

41 Le fichier de la taxe d'habitation, le fichier foncier (des propriétés bâties), le fichier des propriétaires et le fichier de l'impôt sur les revenus

42 [Tableaux détaillés Mayotte : logements en 2012](#)

43 Résultats statistiques 2015 du recensement de la population : [Logement](#)

2.8.1 Dans les DROM

Toutes les statistiques civiles et pénales produites par le SSM-Justice couvrent les cinq DROM, à l'exception pour Mayotte, des statistiques sur le contentieux du travail et des statistiques pénales trimestrielles et annuelles issues du logiciel de gestion des TGI pénaux (Cassiopée), la saisie étant trop partielle (indicateurs pénaux).

Chaque année en janvier, les chiffres sur les nombres de crimes et délits enregistrés dans chacun des cinq DROM sont diffusés dans le « Premier bilan statistique sur l'insécurité et la délinquance »⁴⁴, exactement sous la même forme que pour les départements de métropole. Dans le même document, un texte sur la délinquance outre-mer analyse les spécificités des différents territoires et les évolutions significatives au cours des dernières années dans ce domaine.

Par ailleurs, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) a été réalisée récemment dans les quatre DROM historiques (en 2011 à La Réunion ; en 2015, en Guadeloupe, Martinique et Guyane) et est prévue à Mayotte en 2020, permettant des comparaisons avec la métropole avec une approche plus complète de l'insécurité vécue.

2.8.2 Dans les COM

Pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy les statistiques annuelles sur la justice civile (à l'exception de celles sur les entreprises en difficulté pour Saint-Martin) et pénale sont incluses dans celles de la Guadeloupe, dépendant de la juridiction de Basse-Terre.

Pour la Polynésie française, les statistiques annuelles sur la justice civile à l'exception de celles sur les affaires familiales, les tutelles de mineurs, la protection des libertés et les entreprises en difficulté sont produites par type de juridiction. Dans le domaine pénal, seules les statistiques des cours d'appel sont détaillées.

En Nouvelle-Calédonie, les statistiques détaillées annuelles sur la justice civile à l'exception de celles du ressort de la cour d'appel, sur les injonctions de payer, des tutelles de mineurs et les entreprises en difficulté sont produites par type de juridiction. Dans le domaine pénal, seules les statistiques des cours d'appel sont détaillées.

Pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, les statistiques d'activité judiciaire sont produites par type de juridiction et des condamnations.

Les données sur les nombres de crimes et délits enregistrés par les forces de sécurité sont publiées pour chaque COM chaque année dans le « Premier bilan statistique sur l'insécurité et la délinquance »⁴⁵. Les données de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie sont comparées à celles des DROM et de la France métropolitaine.

2.9. Base permanente des équipements

La **base permanente des équipements (BPE)** est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement, ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants. La BPE est construite à partir de 17 sources administratives et de 5 fichiers provenant de services publics et correspond à une photo au 1^{er} janvier de chaque année. Le

44 Disponible sur le site Interstats : <https://www.interieur.gouv.fr/fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2017-premier-bilan-statistique>

45 Disponible sur le site Interstats : <https://www.interieur.gouv.fr/fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2017-premier-bilan-statistique>

champ recouvre les domaines des services (marchands ou non), des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisirs, du tourisme, des transports et de la culture. Un peu plus de 2,2 millions d'équipements sont répertoriés dans la BPE.

Les informations disponibles dans la BPE sont mises à disposition sur le site www.insee.fr chaque année début juillet. Un millésime écrase le précédent. La diffusion des résultats statistiques est identique pour tous les territoires du champ de la BPE.

2.9.1 Dans les DROM

Le champ couvert par la BPE comprend la métropole et les cinq DROM. Le département de Mayotte a été introduit en 2012.

Quelques particularités sont cependant à souligner :

- * quelques équipements ne sont disponibles pour aucun des cinq DROM car les équipements concernés n'existent pas sur ces territoires (gares par exemple) ou bien les fichiers administratifs centralisés dont sont issues les informations sur leur localisation ont pour champ seulement la France métropolitaine : il s'agit des campings, gares, stations-services et cinémas ;
- * quelques équipements sont disponibles pour les quatre DROM historiques mais pas pour Mayotte : il s'agit des hôtels, théâtres et des équipements en lien avec la culture.

2.9.2 Dans les COM

Les communautés d'outre-mer ne sont pas dans le champ de la base permanente des équipements et à notre connaissance, il n'existe pas de dispositif similaire géré par les COM eux-mêmes.

2.10. Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire français. Son évolution est présentée en variation mensuelle et en glissement annuel. Le champ géographique couvert par l'IPC national est aujourd'hui celui de la métropole et des quatre DROM historiques (hors Mayotte).

2.10.1 Dans les DROM

2.10.1.1 Indice des prix à la consommation

L'échantillon des prix collectés dans chacun des quatre DROM est suffisant pour publier des résultats mensuels de l'IPC dans chaque DROM, ce qui n'est pas possible pour les régions métropolitaines. Par ailleurs, à Mayotte, un dispositif équivalent de mesure de l'inflation, non intégré à la chaîne nationale, permet également une publication mensuelle de l'IPC.

2.10.1.2 Comparaison spatiale de prix entre la métropole et les cinq DROM

Depuis 2010, l'Insee réalise tous les 5 ans une enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français en métropole et dans les DROM. La dernière édition de cette enquête a été réalisée en 2015 et a intégré pour la première fois Mayotte. L'opération a bénéficié du soutien financier d'Eurostat et de la DGom. L'objectif de cette enquête est de comparer les prix entre la France métropolitaine et chacun des DROM. Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoires comparés. Les résultats ont été publiés⁴⁶ en avril 2016.

⁴⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908163>

2.10.2 Dans les COM

Les instituts statistiques de certains COM produisent des indices des prix à la consommation, selon une méthodologie adaptée de celle mobilisée en France métropolitaine et dans les DROM. Les indices sont publiés mensuellement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française et trimestriellement à Wallis-et-Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne publient pas d'indices des prix.

2.11. Activité productrice et démographie des entreprises

Les règlements européens ne demandent pas de diffusion de statistiques régionales en matière d'indicateurs d'activités conjoncturelles (production, prix de production, chiffres d'affaires). Les DROM sont représentés dans la grande majorité des sources. Il peut cependant exister des exceptions, notamment lorsque les statistiques reposent sur l'exploitation de données fiscales. Ainsi, par exemple, les indicateurs de chiffres d'affaires reposent sur des données de TVA, laquelle n'est pas en vigueur en Guyane et à Mayotte.

Les sources administratives permettent la mise à jour du *répertoire statistique des entreprises* (SIRUS) qui sert de base de sondage à des enquêtes structurelles.

2.11.1 Dans les quatre DROM historiques

Les statistiques structurelles dans le champ de la production sont diffusées au niveau des quatre DROM historiques. Néanmoins, il faut souligner que leur élaboration est plus lourde et délicate qu'en métropole où il n'existe pas de diffusion au niveau régional d'une part et où, d'autre part, la qualité des liasses fiscales est meilleure. Il faut en effet faire face dans les DROM à une couverture partielle des petites entreprises et à des problèmes de localisation du siège pour certaines grandes entreprises. Des traitements spécifiques sont donc mis en œuvre, afin de pouvoir diffuser et analyser des données fiables sur la situation économique des entreprises des DROM.

Les enquêtes annuelles « *sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement* » (Antipol) et « *sur les consommations d'énergie dans l'industrie* » (EACEI) ainsi que l'enquête biennale « *communautaire sur l'innovation* » (CIS), donnent lieu à diffusion régionale pour l'outre-mer, sans le détail pour chacun des DROM, du fait de problème de précision (taille de l'échantillon et/ou taux de réponse) et parfois pour des raisons de confidentialité (activité peu présente ou très concentrée). Il y a néanmoins eu en 2011 des extensions des enquêtes innovation dans chacun des DROM historiques qui ont permis de publier certains résultats⁴⁷.

Les enquêtes auprès des créateurs d'entreprises (dispositif SINE) donnent lieu certaines années à publication de résultats régionaux sur le profil des créateurs et des entreprises créées pour chaque DROM historique, comme pour les régions de métropole.

47 Réunion : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=24&ref_id=19164 ;
Antilles : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=23&ref_id=19324 ;
Guyane : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=25&ref_id=21834

2.11.2 À Mayotte

Il n'y a pas actuellement de référentiel de qualité à Mayotte permettant de servir de base de sondage aux enquêtes auprès des entreprises comme cela est le cas dans les autres DROM.

Si le répertoire Sirene s'est bien amélioré grâce à un travail de collaboration étroite entre l'Insee et plusieurs centres de formalités des entreprises, deux problèmes subsistent néanmoins : des cessations d'activité qui ne remontent pas suffisamment dans Sirene et un défaut de qualité des adresses. La convergence du système statistique sur les entreprises de Mayotte vers celui des autres DROM passe par ces améliorations.

De ce fait, en plus de la mobilisation des liasses fiscales disponibles (uniquement sur les plus grandes unités), deux enquêtes spéciales sur l'activité économique des entreprises mahoraises ont été mises en œuvre, afin de permettre la construction des comptes, de fournir une description de l'économie formelle et informelle de Mayotte avec une répartition sectorielle fiable de la valeur ajoutée. Ce dispositif de collecte de données permet par ailleurs de mettre à jour le répertoire statistique Sirius (activité principale exercée (APE), chiffre d'affaires). Les résultats de l'enquête sur l'économie formelle sont publiés régulièrement et ceux de l'enquête sur l'économie informelle l'ont été début 2018⁴⁸.

2.11.3 Dans les COM

Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont les seules collectivités d'outre-mer pour lesquelles l'immatriculation dans le répertoire Sirene est inscrit dans le code du commerce. Cela concerne toutes les entreprises et tous les établissements de ces territoires.

2.12. Recherche et développement (R&D)

L'activité de recherche et développement est appréhendée par deux enquêtes : une auprès des entreprises et l'autre sur le champ des administrations.

L'enquête R&D auprès des **entreprises**, conduite depuis 1963, est menée par le SIES, le service statistique du ministère en charge de la recherche. Elle interroge chaque année près de 11 000 entreprises en France, DROM et COM compris.

Afin de préserver les règles de représentativité des résultats d'enquête et du secret statistique, les données outremer sont mises à disposition de manière regroupée : de 1984 jusqu'en 2003, elles étaient rassemblées avec celles de la Corse et depuis, un regroupement à part entière « outre-mer » est publié.

Deux difficultés se combinent à ce stade : la connaissance de l'activité de R&D sur ces territoires et le secret statistique. En effet, si la construction de la population de l'enquête est robuste pour chaque région métropolitaine, le recensement exact des entreprises pouvant réaliser de la R&D en outre-mer est plus délicat, notamment car l'ensemble des aides à la recherche et à l'innovation y existant est plus difficile à cerner. Par ailleurs, le petit nombre d'entreprises susceptibles de réaliser de la R&D outre-mer, couplé à de fortes disparités existant entre chacun des territoires, invitent à la prudence quant à la publication de résultats par territoire.

En ce qui concerne l'enquête sur **les administrations** (y compris associations), le champ couvre les DROM et les COM. Les données ultra-marines sont regroupées sous une unique rubrique 'outre-mer' dans les tableaux de diffusion, comme dans les tableaux pour la statistique européenne envoyés à Eurostat. La non diffusion par territoire repose sur le respect du secret statistique, l'éventualité de la qualité incertaine de la

48 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3320117>

réponse de certains établissements, mais aussi sur la légitimité de traiter de manière identique un établissement domicilié outre-mer et un établissement qui y détache ses personnels, même s'il y exécute de la R&D.

2.13. Tourisme

2.13.1 Dans les quatre DROM historiques

L'Insee réalise dans les DROM historiques des enquêtes mensuelles de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques (hôtels et résidences de tourisme), comme en métropole, et diffuse des résultats locaux.

Selon les DROM et les années, il existe aussi des enquêtes dans les aéroports auprès des voyageurs, dont le financement dépend de la participation effective des collectivités territoriales.

2.13.2 À Mayotte

L'enquête sur les flux touristiques à Mayotte est réalisée par l'Insee depuis 1999, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte (CDTM). Elle est réalisée à l'aéroport de Dzaoudzi, seule entrée officielle de l'île. L'enquête répond à une demande précise du CDTM et s'insère dans le plan gouvernemental en faveur des destinations des outre-mer, dont la première mesure est "*Engager les destinations d'outre-mer à produire des données statistiques sur leur développement touristique*". Elle vise à quantifier le flux de touristes visitant l'île, leurs caractéristiques et leurs dépenses en cours de séjour. Le volet « quantification des dépenses » est aussi utilisé pour élaborer les comptes économiques de Mayotte, notamment le calcul du PIB.

2.13.3 Dans les COM

L'ISPF en Polynésie française et l'Insee en Nouvelle-Calédonie réalisent chaque année une enquête sur les flux touristiques (et dépenses associées), ainsi que des enquêtes de fréquentation hôtelière (hôtellerie internationale et familiale).

À Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, aucune enquête relative au tourisme n'est réalisée par le service statistique public. Toutefois, quelques chiffres récupérés auprès d'administrations hors service statistique public sont publiés par l'IEDOM dans les rapports annuels consacrés à chaque COM⁴⁹.

2.14. Énergie

Les statistiques sur l'énergie produites par l'Observatoire de l'Énergie puis le service statistique du ministère en charge de l'environnement, le SDES, n'ont longtemps couvert que la France métropolitaine. **Des efforts ont cependant été entrepris depuis une dizaine d'années pour développer la production de statistiques** sur les DROM, en étendant le champ :

- de certaines *enquêtes statistiques* : enquête annuelle sur la production d'électricité (inclusion des DROM hors Mayotte en 2007, de Mayotte en 2014), enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité (inclusion des DROM hors Mayotte en 2012, de Mayotte en 2014) ;
- de certaines *collectes administratives* : collecte de données sur l'électricité auprès d'EDF-Systèmes électriques insulaires ou d'Électricité de Mayotte, collecte de données sur le pétrole auprès de la Raffinerie de Martinique ;

49 <http://www.iedom.fr/iedom/publications/>

- de *l'observation de sources déjà existantes* : données des douanes concernant les DROM, données des observatoires régionaux de l'énergie dans les DROM, etc.

L'objectif premier est de pouvoir établir des statistiques sur un champ correspondant à la France entière. De façon générale, la déclinaison territoriale (régionale, départementale, infra-départementale) dans le domaine des statistiques énergétiques se heurte régulièrement aux contraintes liées au respect du secret statistique ; elle demeure de ce fait relativement limitée jusqu'à présent, que ce soit en métropole ou dans les DROM.

2.14.1 Dans les DROM

Le principal produit de diffusion du SDES, service statistique ministériel du ministère de la Transition écologique et solidaire, en matière de **statistiques énergétiques** est le *bilan énergétique annuel*, portant initialement sur la France métropolitaine.

Des efforts pour améliorer la couverture des DROM ont été faits ces dernières années, avec la publication au niveau de chacun des DROM des *bilans électriques* (depuis 2012) et du *bilan charbonnier* (Guadeloupe et La Réunion⁵⁰, à partir de 2016), ou d'un *bilan pétrolier* isolant la zone Antilles-Guyane d'un côté, la zone La Réunion-Mayotte de l'autre (en 2016). Dans le bilan énergétique de l'année 2016, publié en 2017, une fiche présente la production primaire d'énergie issue de ressources renouvelables et de déchets dans les DROM. Les données décrivant le *parc des installations permettant de produire de l'énergie* (nombre et capacité de production des installations) sont, elles aussi, déclinées localement.

La collecte et la diffusion de données locales de consommation d'énergie, mises en œuvre dans le cadre de l'article 179 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), concerne l'ensemble de la France. Des données pour l'électricité sont disponibles sur le site du SDES pour chaque commune des DROM.

Un certain nombre de statistiques sont non publiables localement, bien que les collectes incluent ces territoires. C'est le cas du bilan sur les énergies renouvelables thermiques (2015) de *l'enquête sur la consommation d'énergie dans la construction* (ECEC), lancée en septembre 2016, dont la taille de l'échantillon permettra, au mieux, des résultats sur l'ensemble des DROM.

Ces productions sont complétées par les bilans bien plus détaillés publiés sur leurs départements respectifs par les observatoires régionaux⁵¹ de chaque DROM.

2.15. Environnement

En matière de **statistiques environnementales**, certaines productions statistiques ne donnent pas lieu à diffusion de données locales. Il en est ainsi des *statistiques sur les éco-activités*, de la *dépense de protection de l'environnement*, produites à partir de sources ne permettant pas une régionalisation (comptabilité nationale, ESANE, rapport d'activités, comptes de dépenses...), de *l'enquête annuelle sur les minéraux et matériaux de carrières*, pour laquelle l'extension récente aux DROM ne permet pas encore de diffusion locale ou du *compte d'émissions dans l'air* (Namea-Air).

2.15.1 Dans les DROM

Des diffusions au niveau régional y compris pour les DROM sont faites en ce qui concerne les statistiques sur les *formations initiales en environnement* (nombre de formation, d'élèves et insertion) ainsi que sur le *marché du travail des métiers de l'économie verte* (données issues de Pôle Emploi hors Mayotte).

50 Le charbon est absent du bouquet énergétique des autres départements d'outre-mer (Guyane, Martinique, Mayotte)

51 Pour La Réunion et Mayotte, <http://energies-reunion.com/publications/bilan-energetique-de-la-reunion-2/>, pour la Guadeloupe, <http://www.guadeloupe-energie.gp/observatoire/4375-2> ; pour la Martinique, <http://energie.mq/> ; pour la Guyane, <http://graineguyane.org/annuaire/guyane-energie-climat-gec/>.

Des informations statistiques sont également produites concernant la qualité des eaux souterraines et superficielles dans chaque DROM. Pour ce faire, le service statistique ministériel, le SDES, mobilise et exploite les données issues des réseaux de surveillance de ces masses d'eau gérés par les offices de l'eau.

La même démarche est conduite pour la qualité de l'air, via la valorisation des données issues du dispositif de surveillance de la qualité de l'air en place dans tous les DROM et géré par les associations locales agréées de surveillance de la qualité de l'air. Ces données abondent le rapport annuel produit par le SDES et portant sur la qualité de l'air en France.

Une démarche similaire voit actuellement le jour pour la qualité des sols avec la montée en puissance du réseau de mesure de la qualité de sol piloté pour le Groupement d'intérêt scientifique sur les sols (Gis Sol).

Enfin, le SDES produit des clés de lecture et des informations statistiques dans le champ de la biodiversité au sens large moyennant l'exploitation des données produites par l'ensemble des acteurs de la biodiversité (institutionnels, associations...).

La mobilisation de sources administratives permet par ailleurs au SDES de produire une information statistique régulière sur les questions en lien avec les risques naturels et technologiques.

2.15.2 Dans les COM

Certaines enquêtes menées par le SDES portent sur un périmètre incluant des collectivités d'outre-mer. On peut citer :

- l'enquête annuelle sur les minéraux et matériaux de carrières, comprenant Saint-Martin (pour autant les résultats sur les outre-mer ne sont pas encore exploitables) ;
- les statistiques sur les formations initiales en environnement comprenant la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna.

2.16. Transports

Le domaine des **statistiques du transport** se prête difficilement à des analyses par territoire. En effet, une des caractéristiques des transports est justement que les marchandises et les voyageurs circulent, soit à l'intérieur d'une région, soit à partir d'un point de départ ou d'arrivée d'une région, soit juste traversant la région, les statistiques sur ce dernier créneau étant difficiles à établir.

On peut toutefois citer les statistiques suivantes, élaborées et diffusées par DROM : les statistiques des *transports de marchandises et passagers par mer* élaborées à partir de données par port (hors Mayotte⁵²), les *statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne*, collectées par aéroport et le suivi *statistique des véhicules routiers* (immatriculations et les parcs de véhicules).

2.17. Agriculture

2.17.1 Dans les DROM

De façon générale, au-delà des difficultés particulières de la collecte dans les DROM, compte tenu des spécificités de ces territoires (beaucoup de ménages agricoles cultivant des terres pour leur propre besoin et faiblement orientés vers le marché, productions locales spécifiques, pas toujours de comptabilités, difficultés d'accès et barrière de la langue...), l'une des difficultés rencontrées est l'absence de base de sondage (liste des exploitations avec variables de stratification) dans beaucoup de domaines.

⁵² Les données concernant le Grand Port Maritime de Martinique posant des problèmes de complétude et de qualité ne permettent pas d'être en totale conformité.

L'une des priorités de l'ODEADOM (Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer) est actuellement de rassembler les fichiers administratifs disponibles (fichiers des aides notamment) et de faire évoluer les systèmes de gestion pour mobiliser au mieux ces données pour le suivi. Disposer déjà de bons fichiers administratifs sur les exploitations aidées (soit les « professionnelles ») serait un plus pour améliorer les travaux statistiques. En prévision d'un éventuel recensement agricole à Mayotte, le service statistique agricole s'est rapproché de la direction régionale Insee de La Réunion-Mayotte pour essayer d'identifier les « ménages agricoles » à partir du recensement de population et d'expérimenter une enquête réduite à partir de cette source.

2.17.2 Les enquêtes statistiques

En ce qui concerne les enquêtes agricoles, la situation est variée.

L'enquête annuelle Teruti sur l'occupation et l'utilisation des sols couvre les DROM des Antilles et La Réunion mais ne couvre pas la Guyane et Mayotte compte tenu de la difficulté particulière d'accès à une partie du territoire de ces deux DROM.

Le recensement agricole est réalisé dans les quatre DROM historiques.

Des travaux sont en cours pour intégrer Mayotte dans le recensement agricole de 2020, comme cela avait été fait en 2010 dans le cadre d'une opération spécifique.

Les enquêtes européennes sur la structure des exploitations agricoles, intermédiaires entre deux recensements agricoles décennaux, couvrent les quatre DROM historiques.

Les enquêtes cheptels couvrent les quatre DROM historiques s'agissant des caprins.

Les enquêtes sur les pratiques culturales couvrent les DROM quand les productions sont suffisamment significatives (canne à sucre en Guadeloupe et à La Réunion pour les enquêtes sur les grandes cultures ; banane en Guadeloupe et Martinique pour les enquêtes sur l'arboriculture ; quatre DROM historiques pour les enquêtes sur les légumes). De même, le recensement sur les cultures permanentes mené en 2012-2013 n'a conduit à des données exploitables sur les DROM que pour un sous-ensemble du champ des arbres fruitiers.

Les enquêtes ponctuelles couvrent les DROM autant qu'il est possible. Ainsi, l'enquête sur la forêt privée de 2012 avait inclus les DROM des Antilles et La Réunion.

En ce qui concerne les enquêtes agricoles à Mayotte, l'instabilité des exploitations agricoles ne permet pas la constitution d'une base de sondage utilisable comme préalable aux enquêtes ; aussi les enquêtes européennes « sur la structure des exploitations agricoles » n'intègrent pas Mayotte.

2.17.3 Les opérations de synthèse

La statistique agricole annuelle (SAA) est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné : elle fournit annuellement des données de surface, de rendement et de production pour les différents produits végétaux. Les services régionaux disposent de diverses enquêtes statistiques utilisant des réseaux d'enquêteurs spécialisés. Outre ces sources d'information utilisées de façon traditionnelle, ils disposent également d'évaluations de correspondants et d'experts ainsi que de données chiffrées fournies par les organismes techniques professionnels. Les données de la SAA sont disponibles sur les quatre DROM historiques et depuis 2015 sur Mayotte.

Les comptes économiques de l'agriculture couvrent la France entière. Depuis le passage en base 2010, l'Insee a fait quelques opérations très rudimentaires pour inclure Mayotte. Des données régionales (pour chacun des quatre DROM, mais pas Mayotte) sont également transmises à Eurostat dans le cadre d'un *Gentlemen's agreement*. Depuis le 2nd semestre 2017, un travail de révision des séries des comptes régionaux de l'agriculture des DROM a été entrepris pour harmoniser les différentes méthodes de

valorisation des productions, pour ventiler selon les mêmes principes les subventions et pour progresser dans l'estimation des charges et des consommations intermédiaires, moins bien connues qu'en métropole. Les séries révisées (depuis 2010) sont intégrées dans les comptes régionaux provisoires 2017, diffusés après la Commission des comptes de l'agriculture de juillet 2018.

2.17.4 Le suivi des comptabilités agricoles (Rica)

Depuis 2013, les statistiques sur les comptabilités des exploitations, produites par le service statistique ministériel de l'Agriculture à partir du réseau d'information comptable agricole (Rica), couvrent 3 DROM (Guadeloupe, Martinique, La Réunion). Les résultats sont de fiabilité inégale compte tenu des spécificités locales en termes de structuration du réseau des centres comptables et du nombre important d'exploitations au forfait.

L'extension du RICA dans les DROM a été opérée jusqu'à présent à budget constant, le nombre d'exploitations interrogées en métropole étant réduit pour permettre l'inclusion d'exploitations dans les DROM. Toutefois, la collecte des données dans les DROM représente un coût unitaire nettement plus élevé qu'en métropole compte tenu de la part importante dans l'échantillon des exploitations au forfait pour lesquelles il faut constituer une comptabilité. Une poursuite de l'extension du RICA aux DROM ne peut donc s'envisager sans l'apport de sources de financements externes, compte tenu du budget actuel du service statistique du ministère de l'agriculture. En tout état de cause, la priorité est aujourd'hui de fiabiliser les données sur ces 3 DROM avant d'envisager une extension à la Guyane et à Mayotte, pour lesquels le suivi de la comptabilité des exploitations est plus complexe encore.

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Guyane	Mayotte
Date de début de mise en œuvre du RICA	2011	2011	2011	pas de RICA	
Nb d'exploitations prévues dans l'échantillon en 2013	80	80	160		
Nb d'exploitations effectivement enquêtées en 2013	80	78	114		
Principales OTEX couvertes par le RICA	Canne à sucre	Canne à sucre	Canne à sucre		
	Fruits tropicaux (bananes)	Fruits tropicaux (bananes)	Fruits tropicaux (bananes)		
	Horticulture	Horticulture	Horticulture		
	Polyculture-Polyélevage	Polyculture-Polyélevage	Polyculture-Polyélevage		
OTEX sur lesquelles les résultats peuvent être diffusés en 2013	Canne à sucre		Canne à sucre		
	Fruits tropicaux (bananes)	Fruits tropicaux (bananes)	Horticulture		
Principaux problèmes rencontrés			Polyculture-Polyélevage		
	Difficultés pour les offices à réunir tous les éléments comptables dans les délais impartis et à respecter le plan de sélection	L'échantillon dépend d'1 seule AGC (agece de gestion et de comptabilité): Comptes non fiables + délais non respectés	Financement complémentaire nécessaire pour accompagner le travail des CER (conseil d'expertise comptable) dans la tenue de comptabilités pour des exploitations au forfait.		

2.17.5 Dans les COM

En Nouvelle-Calédonie, le recensement général agricole (RGA) est mené tous les dix ans par l'Issee et la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR). Il vise à alimenter les systèmes d'informations sur l'agriculture calédonienne et étudier l'évolution du secteur sur la grande terre et dans les 3 provinces. Le dernier recensement date de 2012.

En Polynésie française, le dernier RGA date également de 2012. Les données sur l'agriculture sont fournies par le Service du Développement Rural - Service de la Pêche. Depuis juin 2017, il a laissé la place à une direction de l'agriculture et à une direction de la biosécurité⁵³.

Après un recensement général de l'agriculture en 2001 à Wallis-et-Futuna, une enquête agricole a été réalisée en 2014-2015⁵⁴.

Le recensement agricole est réalisé par le service statistique du ministère de l'agriculture dans les deux collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, en même temps qu'en métropole (le dernier date de 2010).

2.18. Finances publiques locales

2.18.1 Dans les DROM

La Direction générale des collectivités locales (DGCL) produit annuellement des statistiques sur les comptes des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles). Ces statistiques sont basées sur les comptes de gestion fournis par la DGFIP et sur la centralisation de documents budgétaires. Les cinq DROM sont intégrés dans le champ de ces statistiques.

Par ailleurs, le rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale (OFGL), rédigé essentiellement par la DGCL, contient une annexe spécifique sur les DROM, qui met en regard les comptes des collectivités des DROM avec les comptes des collectivités de métropole. Seule petite différence de traitement qu'on peut signaler : dans les statistiques produites sur le secteur communal par région, les cinq DROM sont regroupés en raison du faible nombre de communes présentes dans les DROM (129 au total), qui rendrait des statistiques par DROM peu interprétables.

La DGCL produit également des statistiques sur la fiscalité locale, à partir du Répertoire des éléments d'imposition (REI) de la DGFIP. Comme pour les finances locales, les cinq DROM sont inclus dans les statistiques produites mais, dans les publications sur la fiscalité du secteur communal, les cinq DROM sont regroupés en raison du faible nombre de communes.

Sur un sujet connexe, on peut signaler que la DGCL réalise également un suivi des structures intercommunales (groupements à fiscalité propre, syndicats de communes, syndicats mixtes), via l'application Aspici déployée en préfectures. Là encore, les cinq DROM sont intégrés dans les statistiques produites.

2.18.2 Dans les COM

Les COM sont pour l'essentiel absents des statistiques produites actuellement sur les finances locales. En effet, les comptes de gestion de la DGFIP ne couvrent pas l'ensemble des collectivités locales des COM. Il en va de même pour la fiscalité locale.

⁵³ <https://www.service-public.pf/dag/statistiques/>

⁵⁴ <http://www.statistique.wf/statistiques/enquetes-et-recensements-2/enquete-agricole-2014-2015>

Le rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) contient cependant, dans son annexe 3, des données sur les comptes des collectivités des COM, fournies par la DGom.

2.19. Commerce extérieur

2.19.1 Dans les DROM

Les statistiques du commerce extérieur des départements d'outre-mer établies par le service statistique de la Direction générale des Douanes et Droits indirect sont diffusés selon deux concepts :

- concept « national » (échanges de la France avec le « reste du Monde »), appliqué à l'ensemble et à chacune des régions et départements français ;
- concept spécifique DROM où chaque DROM est considéré comme un territoire statistique autonome, échangeant avec l'ensemble du Monde, métropole française et autres DROM compris.

En concept national, les données par régions et départements sont uniquement diffusées à un niveau de produit « agrégé » (en CPF4 ou en NA129) et selon une chronologie trimestrielle car des statistiques plus détaillées demanderaient des ressources trop importantes pour assurer une qualité minimale. Elles le sont donc selon un niveau de détail moindre que la statistique « France entière », qui est diffusée en Nomenclature Combinée (8 positions) et en chronologie mensuelle.

De façon standardisée, ces statistiques régionales et départementales sont accessibles sur le site Internet « Le Chiffre du commerce extérieur »⁵⁵ ou diffusées à la demande via un progiciel spécifique « Béanet », à usage des services de renseignement statistique douaniers. Des « demandes particulières » (requêtes directes sur bases de données) peuvent en outre être réalisées pour diffusion d'informations publiques non couvertes par les processus de diffusion classiques.

Les données en concept « DROM » sont diffusées au niveau de la NC8 et selon une chronologie mensuelle. Elles sont ainsi diffusées selon le même niveau de détail que les statistiques « France entière ».

Ces statistiques ne sont actuellement pas présentées sur le site Internet. Elles sont uniquement diffusées à la demande par les services de renseignement statistique douaniers, via des requêtes Béanet, ou des « demandes particulières ».

2.19.2 Dans les COM

Les données du commerce extérieur concernant les COM ne font l'objet d'aucune publication de la part du service statistique de la Direction générale des Douanes et Droits indirects. Elles peuvent être obtenues auprès de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)⁵⁶.

2.20. Comptabilité régionale

À NOTER : Le PIB de la France comprend la métropole et les cinq DROM, plus Saint-Martin. La raison en est que Saint-Martin, malgré sa séparation d'avec la Guadeloupe en 2007 et la perte du statut de DOM, a gardé le statut de région ultra-périphérique (RUP) de l'Union européenne. C'est la seule COM à avoir le statut de RUP.

55 https://lekiosque.finances.gouv.fr/portail_default.asp

56 <http://www.ieom.fr/ieom/>

Le projet Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (Cerom) est né en 2003 et formalisé par un accord-cadre. Le dernier accord cadre a été signé en 2017 par six partenaires institutionnels⁵⁷, dont l'Insee ; il consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des outre-mer français. Deux types de produits sont élaborés : les comptes rapides et les tableaux de bord, qui suivent trimestriellement des indicateurs économiques variant selon les territoires⁵⁸.

2.20.1 Dans les DROM

Fondamentalement, les comptes annuels (dits définitifs) des départements d'outre-mer sont traités différemment des comptes des régions métropolitaines :

- le département des comptes nationaux de l'Insee (DCN) élabore des comptes « France entière » en mobilisant les sources les plus détaillées et diverses possibles, couvrant dans la mesure du possible l'ensemble des DROM et Saint-Martin outre bien sûr la métropole ;
- la direction inter-régionale Antilles-Guyane (Dirag) de l'Insee, pour les trois départements qu'elle couvre, et la direction régionale La Réunion-Mayotte de l'Insee (pour La Réunion et Mayotte) font au niveau de chaque région un exercice un peu similaire à celui fait par le DCN au niveau national, c'est-à-dire qu'elles mobilisent les sources les plus détaillées et les plus précises dont elles disposent sur chaque DROM, afin d'en élaborer le compte. Pour Mayotte, la couverture et la fiabilité des sources s'améliorent mais restent encore incertaines, tandis que pour les quatre DROM historiques, on dispose de sources statistiques assez développées ;
- la direction de la diffusion et de l'action régionale de l'Insee (DDAR) calcule un compte de la métropole à partir du compte « France entière », puis décompose ce compte de la métropole en comptes régionaux sur la base d'une information beaucoup plus sommaire que ce que font le DCN, la Dirag et la DR La Réunion-Mayotte.

Il y a donc pour chacun des territoires d'outre-mer des éléments d'informations beaucoup plus précis, notamment sur la formation des revenus, que dans les régions métropolitaines. Ces informations sont disponibles entre deux et quatre ans après l'année écoulée. Actuellement les comptes annuels ("définitifs"), des quatre DROM historiques s'arrêtent à 2013. Pour Mayotte, les estimations de PIB et des données économiques afférentes sont réalisées pour les besoins d'Eurostat, selon une méthode plus élémentaire que pour les autres DROM. La dernière estimation disponible porte sur l'année 2014⁵⁹. L'objectif est de mettre à jour ces indicateurs tous les ans.

Par ailleurs, pour les quatre DROM historiques, un système de comptes économiques rapides existe, eux aussi annuels, mais élaborés plus rapidement sur la base d'informations moins complètes. Les comptes définitifs des DROM sont de la responsabilité de l'Insee et publiés sur le site Insee⁶⁰ ; les comptes rapides sont une production du projet *Comptes économiques rapides pour l'outre-mer* (Cerom) et sont publiés sur le site du Cerom⁶¹.

Actuellement, les délais de publication des comptes rapides sont de 6 mois environ après la fin de l'année pour La Réunion et de 10 mois après la fin de l'année pour les Antilles-Guyane. Ainsi pour La Réunion, la dernière publication des comptes économiques portant sur l'année 2017 date de juillet 2018, et pour les

57 L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Institut de Statistique de Polynésie française (ISPF), l'Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE).

58 Par exemple : indice des prix à la consommation, indicateur du climat des affaires, demandeurs d'emploi en fin de mois, emploi salarié dans le secteur marchand, importations, exportations, octroi de mer, importations de biens de consommation courante, importations de biens d'équipement, crédits à la consommation des ménages, immatriculations de véhicules neufs (tourisme / utilitaires), consommation d'électricité basse tension, crédits à l'habitat aux ménages, crédits à l'investissement des entreprises, trafic passager aéroportuaire, épargne collectée par les établissements de crédit implantés localement, coût du crédit aux entreprises, personnes physiques en interdiction bancaire, dossiers de surendettement déposés, taux de créances douteuses....

59 Insee- Flash Mayotte n°57, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3134537>

60 Pour La Réunion : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2386064>

61 <http://www.cerom-outremer.fr/cerom/>

Antilles-Guyane ceux portant sur l'année 2016 d'octobre 2017.

2.20.2 Dans les COM

Les comptes économiques 2016 de la Polynésie française ont été publiés en août 2017, ceux de 2015 de la Nouvelle-Calédonie en septembre 2016.

Les tableaux de bord mis en ligne récemment sur le site Cerom concernent la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

Depuis la mise en place du projet Cerom, les partenaires ont entrepris l'estimation d'un Produit intérieur brut (PIB) par habitant pour chacune des collectivités de l'outre-mer français.

Les dernières actualisations du PIB par habitant ont été faites :

- . en 2008, pour Wallis-et-Futuna (portant sur l'année 2005) ;
- . en 2014, pour Saint-Barthélemy (portant sur l'année 2010) ;
- . en 2018, pour Saint-Martin (portant sur l'année 2014).

L'IEDOM a également calculé en 2018 un PIB pour Saint-Pierre-et-Miquelon (portant sur l'année 2015).

Enfin des études approfondies sont également proposées dans le cadre du partenariat Cerom. Les plus récentes sont :

- « L'économie calédonienne, entre résilience et recherche de nouveaux équilibres », publiée en 2017 ;
- « L'économie bleue en Polynésie française », publiée en 2016.

3 Un état des lieux en constant mouvement

Au cours des dernières années, l'Insee et les services statistiques ministériels se sont emparés de la problématique outre-mer. Les travaux statistiques ont été mis en chantier et progressent au fur et à mesure. Les travaux prospectifs de l'Insee à horizon 2025 mettent également en avant l'amélioration des statistiques ultra-marines, avec deux actions dédiées : « Poursuivre à chaque fois que c'est possible et opportun l'harmonisation des productions statistiques des DROM avec la métropole » et « Construire une statistique robuste pour Mayotte ».

3.1. Quelques exemples d'évolutions à venir

Plusieurs investissements conséquents sont envisagés ou ont démarré parmi lesquels on peut citer :

Concernant le recensement de la population :

La loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière économique et sociale institue à Mayotte un recensement du même type que pour la métropole et les autres DROM ; le prochain recensement se déroulera donc selon la même périodicité qu'en métropole, sur un cycle de 5 ans, avec :

- dans les communes de moins de 10 000 habitants, un recensement réalisé exhaustivement tous les 5 ans ;
- dans les communes de 10 000 habitants ou plus, un recensement réalisé par sondage tous les ans (échantillon de 8 % des logements).

À la suite de la publication du dernier recensement quinquennal de 2017, l'Insee étudie et prépare le passage à ce nouveau mode de recensement au cours des années à venir et associera pour ce faire les communes de Mayotte. En l'absence de source permettant un suivi précis en continu de l'évolution du nombre de logements, une enquête cartographique préalable effectuée par les enquêteurs de l'Insee continuera à être réalisée afin de fiabiliser le découpage des communes en îlots et d'établir pour chacun son nombre de logements.

Concernant l'état-civil :

Des travaux d'intégration dans le RNIPP sont en cours avec Wallis-et-Futuna. Cela permettra de faciliter les arrivées des étudiants mais aussi la prise en compte des personnes venant se faire soigner en métropole.

Les échanges avec la Nouvelle-Calédonie n'ont pas permis, pour l'instant, d'envisager à court terme une intégration des Calédoniens au RNIPP.

Concernant les statistiques sur les niveaux de vie :

Sur la question de la mesure du taux de pauvreté et des distributions de niveau de vie (Filosofi), les chiffres de La Réunion et de la Martinique sont d'ores et déjà publiés, selon une méthodologie en tout point identique à celle de la métropole à partir du millésime 2015 (publié en 2018). Une expertise est en cours sur le périmètre des autres DROM, qui pourrait aboutir à terme, à la publication de données correspondantes sur la Guadeloupe.

Concernant les statistiques sur l'emploi et le chômage :

À l'occasion du futur règlement européen, une refonte de l'enquête emploi est programmée pour 2021 : nouveau questionnaire, introduction d'une collecte par Internet, etc. Cette refonte concerne la métropole et les quatre DROM historiques. La nouvelle enquête sera également mise en œuvre à Mayotte en 2022-2023.

L'Insee envisage des travaux méthodologiques à compter de 2018 afin d'étudier la possibilité de publier un indicateur de taux de chômage trimestriel DROM par DROM. Par ailleurs, à partir de l'automne 2018, les séries longues sur les principaux indicateurs de l'enquête Emploi couvriront le champ France (hors Mayotte) et plus seulement la France métropolitaine.

Jusqu'à maintenant, les statistiques sur les mouvements de main-d'œuvre établies par la Dares ne couvraient que la France métropolitaine. Avec la substitution de la déclaration des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) par la déclaration sociale nominative (DSN), l'ensemble du territoire pourra être couvert et l'exhaustivité des données permettra de construire des statistiques sur les mouvements de main-d'œuvre au niveau de chaque DROM historique, et à terme, dès lors que la DSN concernera leurs entreprises, Mayotte et les COM le cas échéant.

Enfin, l'extension du champ du Siera à Mayotte fait partie des projets mais nécessite au préalable de qualifier les données administratives sur ce champ. Cette expertise de la qualité (taux de couverture, décalage temporel des déclarations, non-réponse partielle, etc.) pourra être menée notamment en mobilisant les résultats de l'enquête auprès des entreprises à Mayotte (connaissance des entreprises et de leurs pratiques en matière de paie, de déclarations sociales ou de comptabilité). L'objectif de l'Insee est de réaliser les expertises et d'intégrer Mayotte dès lors que la DSN concernera ce territoire. En effet, il faut noter que pour Mayotte, le calendrier de mise en place de la DSN⁶² n'est pas encore fixé et que les entreprises mahoraises ne renseignent pas cette déclaration sociale à ce jour.

62 Informations complémentaires (source <http://www.dsn-info.fr/>) :

Quelques cas d'exclusions de la DSN à date sont par ailleurs à noter :

- Des exclusions structurelles du dispositif : les particuliers employeurs, les indépendants, les auto-entrepreneurs.
- Des exclusions géographiques, qui pourront être revues à l'avenir : les entreprises monégasques, des collectivités d'outre-mer, de Mayotte et de la Polynésie française. Aujourd'hui, seule la métropole et les DROM sont concernés par la DSN.

Les séries de DEFM pour Mayotte seront corrigées de la saisonnalité et des effets des jours ouvrables lorsque le recul temporel sera suffisant, soit à partir de 2020, date à laquelle le champ France entière comprendra les cinq DROM.

Concernant les statistiques sur la santé :

Dans le cadre de la stratégie de santé pour les outre-mer, présentée en mai 2016, la Drees a produit un bilan de l'état de santé, de l'offre de soins et de prise en charge, des milieux de vie en outre-mer⁶³.

Concernant la production de données, sont prévues dans les années à venir :

- l'enquête européenne de santé 2019, représentative de chacun des cinq DROM, alors qu'elle ne l'est pas au niveau des régions métropolitaines et que l'édition 2014 de l'enquête ne portait que sur la France métropolitaine⁶⁴.
- une enquête de santé scolaire à Mayotte sur un échantillon d'élèves de 6ème, dont la collecte devrait commencer fin 2018 ;
- l'enquête quadriennale ESPAD (European School Project on Alcohol and other Drugs) va être déclinée à Mayotte en 2018 par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)⁶⁵.

Enfin, l'appariement de l'échantillon démographique permanent (EDP)⁶⁶ de l'Insee, qui couvre 4 % de la population, avec le Système national des données de santé (qui regroupe les données de l'assurance maladie, hospitalières et les causes de décès, et à terme le handicap et les complémentaires santé) va permettre d'enrichir les données médico-administratives d'informations sociodémographiques, et donc de mieux connaître les inégalités sociales de santé en outre-mer.

Concernant les statistiques sur les prix :

Il est prévu une intégration de Mayotte à la chaîne nationale de l'indice des prix à la consommation (IPC) à l'horizon du projet de refonte de la chaîne nationale, projet qui démarre. À cet horizon, l'IPC national intégrera donc la France métropolitaine et les cinq DROM.

Concernant la base permanente des équipements (BPE) :

Une action spécifique du pôle en charge de la BPE de l'Insee va être initiée en 2018 en collaboration avec la mission « *Appui au développement de la production de données statistiques sur les départements d'outre-mer à des fins de diffusion* », afin de couvrir les DROM pour l'ensemble des types d'équipements. La recherche de nouvelles sources locales sera nécessaire.

Concernant les statistiques de recherche et développement :

Une étude approfondie doit être menée à moyen terme afin de connaître la possibilité d'améliorer la significativité des résultats concernant les DROM et ainsi, peut-être, publier le détail par DROM en s'assurant de la meilleure qualité possible. Une sollicitation des acteurs locaux (comme les Directions Régionales à la Recherche et à la Technologie - DRRT) sera naturellement nécessaire pour améliorer la

63 Ce rapport complète celui publié par la Cour des comptes en 2014 (<https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-sante-dans-les-outre-mer-une-responsabilite-de-la-Republique>) et les publications du Haut conseil de la santé publique en 2015 (<http://www.hcsp.fr/explore.cgi/Adsp?clef=148>) et de la Fédération nationale des Observatoires régionaux de la santé en 2014 (<http://www.fnors.org/uploadedFiles/publicationsFnors/InegalitesDom2014.pdf>)

64 Les enquêtes européennes de santé, réalisées en 2014 et 2019 puis tous les six ans, remplacent les enquêtes décennales santé, dont la dernière édition date de 2008. En 2008, des résultats ont été publiés pour l'agrégat constitué par les quatre DROM de l'époque, et l'enquête était représentative pour la Martinique et la Guadeloupe.

65 <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/espada/>

66 Le champ géographique de l'EDP couvre la France métropolitaine et les DOM, y compris Mayotte pour une partie des données (données d'état civil par exemple, comme les naissances et les décès). L'historique concernant les DROM démarre à différentes dates selon les sources des données alimentant l'EDP. Concernant les données issues du recensement de la population, les informations sur les DROM ont été intégrées dans l'EDP à compter du millésime 2004 (première enquête annuelle de recensement), hors Mayotte. Les données sur le recensement de Mayotte de 2012 (recensements tous les 5 ans) seront intégrées à court terme à l'EDP.

connaissance des activités de R&D dans ces territoires.

Concernant les statistiques sur l'énergie :

Les évolutions en cours et à venir sont en lien avec l'adoption à l'été 2015 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) :

- le SDES va disposer d'une nouvelle source de données, a priori très riche, et ainsi étoffer considérablement la mise à disposition de données énergétiques à des échelons départementaux ou infra-départementaux. Le champ, défini dans le décret et l'arrêté du 18 août 2016 pris en application de l'article 179 de la LTECV, relatif à la mise à disposition des personnes publiques de données énergétiques, couvre notamment :
 - la consommation d'électricité et de gaz par secteur, dans un premier temps à la maille de la commune ou de l'IRIS (découpage infra-communal pour les communes de plus de 5 000 habitants), puis par bâtiment (à l'exception des bâtiments résidentiels de 10 logements ou moins) à partir de 2018 ;
 - les livraisons de produits pétroliers par département ;
 - les livraisons de chaleur et de froid par réseaux, dans un premier temps à la maille, puis par secteur et à la maille IRIS à partir de 2019 ;
 - les nouveaux raccordements aux réseaux d'installations de production d'électricité et d'injection de biométhane.Cet enrichissement, déjà important pour la métropole, le sera encore plus pour les DROM, pour lesquels la diffusion par le SDES de données sur l'énergie demeure jusqu'à présent limitée.
- Une ordonnance pour le recueil de données statistiques de comptage sur la circulation locale (départementale et communale) a été publiée au JO du 28 juillet 2016. Elle sera suivie par un décret en Conseil d'État qui fixera le seuil de population à partir duquel l'obligation de communication des données s'appliquera ainsi qu'un arrêté qui précisera les modalités de calcul des données et les caractéristiques de leur transmission. Avec les données statistiques sur la circulation sur les réseaux routiers locaux, il sera alors possible d'établir des bilans de la circulation à des niveaux infranationaux. À terme, ces bilans pourraient également être réalisés pour les DROM (y compris Mayotte) sous réserve des comptages routiers réalisés par les collectivités.

Concernant les statistiques sur l'agriculture :

L'enquête annuelle Teruti sur l'occupation et l'utilisation des sols a été rénovée en 2017 en France métropolitaine et sa rénovation est en cours dans les DROM. Le champ de la nouvelle version de l'enquête intègre la Guyane et Mayotte.

Concernant les comptes régionaux :

Les principaux éléments des comptes de Mayotte sont d'ores et déjà publiés, et transmis à Eurostat pour ce qui concerne le respect des obligations européennes, liées au statut de région ultrapériphérique. Cependant, les comptes sur Mayotte ne sont pas encore du même degré de qualité que pour les autres DROM. La situation s'améliore et un premier compte 2015 définitif complet sur Mayotte devrait être publié prochainement.

Par ailleurs, l'Insee étudie la possibilité de mettre en place des comptes rapides dans les années à venir, si les données nécessaires à leur production existent, notamment sur les salaires. Ces comptes rapides permettront d'estimer la croissance économique quelques mois après la fin de l'année, comme dans les autres DROM.

3.2 Le programme prévisionnel des enquêtes ménages dans les DROM

Le programme prévisionnel des enquêtes ménages qui seront déployées dans les DROM à l'horizon 2020, avec des extensions d'échantillon permettant des exploitations régionales, est également une bonne illustration des investissements de la statistique publique dans les DROM.

Année de collecte	Opération	Territoires couverts	Partenaires envisagés pour une extension locale de l'enquête
En continu	Enquête Emploi en continu (EEC)	4 DROM historiques	
En continu	Module Ad Hoc EEC	4 DROM historiques	
Tous les ans	Enquête Emploi annuelle	Mayotte	
Tous les ans	Enquête Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Guadeloupe et La Réunion	Sans extension locale
Tous les ans	Enquête Entrée dans la vie adulte (EVA)	Martinique et La Réunion	Sans extension locale
Tous les ans	Enquête cartographique	5 DROM	
En continu	Recensement de la population	4 DROM historiques	
En continu, à partir de 2020/2021	Recensement de la population	Mayotte	
2018/2019	Enquête sur les risques psycho-sociaux (RPS) – volet conditions de travail	5 DROM	Sans extension locale
Tous les ans	Enquête Loyers et charges	Guadeloupe	Sans extension locale
A partir de 2019	Enquête Loyers et charges	Martinique, Guyane, La Réunion	Sans extension locale
2018	Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV)	4 DROM historiques	DGOM, Eurostat
2017/2018	Budget de famille	Mayotte	DGOM
2019	Enquête Santé	5 DROM	DGOM, Drees
2021	Comparaison spatiale des prix	5 DROM	DGOM, Eurostat
2020-2021	Enquête Migration-Famille-Vieillesse	4 DROM historiques	DGOM, Ined
2020	Enquête Cadre de vie et sécurité (CVS)	Mayotte	DGOM
2021	Enquête Autonomie (filtre)	à préciser	DGOM
2021	Enquête Compétences des adultes (AES/IVQ)	à préciser	DGOM
Autres opérations menées dans les DROM			
En continu	Relevé des prix (IPC, publication mensuelle par DOM)	5 DROM	
En continu	Enquête mensuelle de fréquentation dans l'hôtellerie	5 DROM	
Tous les ans	Enquête statistique annuelle d'entreprises (E-SANE)	4 DROM historiques	
En continu	Enquête Flux touristique	Selon partenariats	

Annexe 1 - Lexique

Acemo	Dispositif « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre »
Acemo-DSE	Dispositif « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre sur le dialogue social en entreprise »
Acemo-PIPA	Dispositif « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre sur l'enquête sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne entreprise et l'actionnariat des salariés »
Acemo-TPE	Dispositif « Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre sur l'enquête sur les petites entreprises »
Acoss	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
Adeli	Automatisation des listes (système d'information national portant sur les professionnels de santé)
AFD	Agence française de développement
AGC	Agence de gestion et de comptabilité
AIE	Agence internationale de l'énergie
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
Antipol	Enquête annuelle « sur les investissements pour protéger l'environnement »
APE	Activité principale exercée
ARS	Agence régionale de santé
BDF	Enquête « Budget de famille »
BIT	Bureau international du travail
BPE	Base permanente des équipements
BRPP	Base des répertoires des personnes physiques
CAF	Caisse d'allocations familiales
Cassiopée	Logiciel de gestion des tribunaux de grande instance pénaux
CDTM	Comité Départemental du Tourisme de Mayotte
CER	Conseil d'expertise comptable
Cerom	Comptes économiques rapides pour l'outre-mer
CGDD	Commissariat général au développement durable

CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIS	Enquête annuelle communautaire sur l'innovation
Citepa	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CLC	Base de données géographiques Corine Land Cover
Cnaf	Caisse nationale des allocations familiales
Cnam	Caisse nationale d'assurance maladie
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse
Cnis	Conseil national de l'information statistique
COM	Collectivité d'outre-mer
CPF4	Classification des produits française – niveau groupe
CPS	Communauté du Pacifique
Criem	Centre de Ressources Interrégional pour les Enquêtes – Ménages (Insee)
CS	Certificats de santé
CVS	Enquête « Cadre de vie et sécurité »
CVS-CJO	Correction des variations saisonnières - correction des jours ouvrables
DADS	Déclaration annuelle de données sociales
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
Davar	Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales
DCN	Département des comptes nationaux (Insee)
DDAR	Direction de la diffusion et de l'action régionale (Insee)
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DFA	Départements français d'Amérique
DGCL	Direction générale des Collectivités locales
DGFIP	Direction générale des Finances publiques

DGom	Direction générale des outre-mer
DGS	Direction générale de la Santé
Dirag	Direction inter-régionale Antilles-Guyane (Insee)
DMMO	Déclarations des mouvements de main-d'œuvre
DOM	Département d'outre-mer
DR	Direction régionale (Insee)
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DRRT	Direction régionale à la Recherche et à la technologie
DSN	Déclaration sociale nominative
EACEI	Enquête annuelle sur la consommation d'énergie dans l'industrie
Ecaap	Enquête sur les conduites addictives des adolescents polynésiens
ECEC	Enquête sur la consommation d'énergie dans la construction
Ec Moss	Enquête sur le coût de la main-d'œuvre et sur la structure des salaires
EDP	Echantillon démographique permanent
EEC	Enquête emploi en continu
EPAC	Enquête permanente sur les accidents de vie courante
EPTB	Enquête sur le prix des terrains et du bâti
ERFS	Enquête « revenus fiscaux et sociaux »
ES-handicap	Enquête auprès des établissements pour enfants et adultes handicapés
Esane	Elaboration des statistiques annuelles d'entreprises
Escapad	Enquête sur la santé et les consommations lors de l'Appel de préparation à la Défense
Esem	Enquête structurelle des entreprises de Mayotte
ESPAD	European School Project on Alcohol and other Drugs
ETP	Equivalent temps plein
Eurostat	Direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire

EVA	Enquête « entrée dans la vie adulte »
Filocom	Fichier des logements par commune
Filosofi	Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux
Finess	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
Fnors	Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé
Gis Sol	Groupement d'intérêt scientifique sur les sols
IDC-NC	Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IEOM	Institut d'émission d'outre-mer
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
IRIS	Ilots regroupés pour l'information statistique (découpage géographique)
ISBL	Institutions sans but lucratif
Isee	Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie
ISPF	Institut de Statistique de Polynésie française
IVG	Interruptions volontaires de grossesse
IVQ	Enquête « Information et vie quotidienne »
JDC	Journée Défense et Citoyenneté
JO	Journal officiel
KABP	Knowledge, attitudes, beliefs and practices
LTECV	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
Lucas	Land Use/Cover Area frame statistical survey
MFV	Enquête « Migrations-Famille-Vieillesse »
MSA	Mutualité sociale agricole
NA129	Nomenclature agrégée de la CPF à 129 positions
Namea-Air	National Accounting Matrix Including Environmental Accounts

NC8	Nomenclature combinée à 8 chiffres
Odeadom	Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer
OFGL	Observatoire des finances et de la gestion publique locale
ONDRP	Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale
Otex	Orientation technico-économique
PIB	Produit intérieur brut
PMI	Protection maternelle et infantile
PMSI	Programme de médicalisation des systèmes d'information
QPV	Quartier prioritaire de la ville
R&D	Enquête « Recherche et développement »
Rapsy	Rapports d'activité de psychiatrie
REI	Répertoire des éléments d'imposition
RERS	Repères et références statistiques
RFL	Revenus fiscaux localisés
RGA	Recensement général agricole
Rica	Réseau d'information comptable agricole
RIL	Répertoire d'immeubles localisé
Rorcal	Réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées
RP	Recensement de la population
RPS	Enquête sur les risques psycho-sociaux
RPSS	Répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé
RUP	Région ultrapériphérique
SAA	Statistique agricole annuelle
SAE	Statistique annuelle des établissements
SDES	Service de la donnée et des études statistiques
Siasp	Système d'information sur les agents des services publics

Siera	Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité
Sies	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
SILC	Statistics on income and living conditions
SINE	Système d'information sur les nouvelles entreprises
Sirene	Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements
Sirus	Système d'identification au répertoire des unités statistiques
Sniir-AM	Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie
SRCV	Statistiques sur les ressources et les conditions de vie
Ssiad	Services de soins infirmiers à domicile
SSM	Service statistique ministériel
SSMSI	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure
Statiss	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
STSEE	Service territorial de la statistique et des études économiques du Territoire des îles Wallis et Futuna
Teruti	Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire
Zeat	Zones d'études et d'aménagement du territoire

Annexe 2 - Moyens humains et financiers dévolus au recensement de la population selon les territoires

- En Guadeloupe, à la Martinique, en Guyane et à La Réunion, le recensement est réalisé à coût partagé entre l'Insee et les communes, comme en métropole. L'Insee organise et contrôle les enquêtes de recensement ; les communes préparent et réalisent ces enquêtes. En particulier, les communes recrutent, encadrent et rémunèrent les agents recenseurs. Une dotation forfaitaire est versée pour cela aux communes. Afin de tenir compte des spécificités de ces territoires, son calcul est majoré de 20 % par rapport à celui des communes de métropole (461 000 € en 2018), mais cette dotation s'appuie également sur un taux de réponse par internet calculé au niveau national (39 % pour l'enquête de recensement de 2018). La réalisation des enquêtes de recensement (y compris cartographie et traitements post-collecte) dans ces quatre DROM mobilise environ 20 ETP.
- À Mayotte, le recensement est intégralement à la charge de l'Insee (1 400 000 € pour celui de 2017, dont 745 000 € de rémunération des agents recenseurs). Pour le recensement de 2017, une convention établie entre l'Insee et chaque commune permettait de définir le rôle de chacun. Le rôle des communes consistait essentiellement à examiner les résultats de l'enquête cartographique préalable, à contribuer au recrutement des agents recenseurs et à fournir une assistance matérielle pour les opérations de collecte. Par ailleurs, ce sont les communes qui rémunéraient les agents recenseurs et recevaient pour cela une subvention versée par l'Insee. Un chef de mission Insee était envoyé sur place pendant 5 mois pour organiser et contrôler le recensement et calculer les populations légales. Sept superviseurs Insee étaient envoyés 8 semaines sur place pendant la collecte du recensement, pour renforcer les moyens de l'établissement Insee local. Au final, cela représentait environ 7 ETP pour l'Insee⁶⁷. Par ailleurs, l'Insee recrutait une cinquantaine de contrôleurs pour encadrer le travail des 530 agents recenseurs.

A l'avenir, la répartition des travaux et responsabilités entre l'Insee et les communes sera fixée par l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le recensement sera à coût partagé entre l'Insee et les communes. L'Insee organisera et contrôlera les enquêtes de recensement et les communes prépareront et réaliseront ces enquêtes. En particulier, les communes recruteront, encadreront et rémunéreront les agents recenseurs. La signature d'une convention ne sera plus nécessaire et les communes percevront une dotation forfaitaire de recensement selon les mêmes modalités que les communes des autres DROM. Avec la mise en place d'un recensement tournant, l'enquête de chaque année porte sur un volume plus faible que celui des enquêtes exhaustives. Le service régional de l'Insee de Mayotte sera renforcé de 4 personnes, et aucun agent ne sera envoyé de métropole pour la supervision de l'enquête.

- À Saint-Pierre-et-Miquelon, le recensement est à coût partagé entre l'Insee et les communes. L'Insee organise et contrôle les enquêtes de recensement et les communes préparent et réalisent ces enquêtes. En particulier, les communes recrutent, encadrent et rémunèrent les agents recenseurs. Une dotation forfaitaire est versée pour cela aux communes, calculée de la même façon qu'en métropole (16 000 € en 2016). Un chef de mission Insee est envoyé sur place pendant 7 semaines pour coordonner le recensement, puis les imprimés sont envoyés en métropole pour y être traités en même temps que les imprimés collectés en métropole en début d'année. Cela représente environ 0,3 ETP pour l'Insee.
- À Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, le partage des rôles entre l'Insee et les communes est le même que celui des communes de Guadeloupe. Le mode de calcul de la dotation forfaitaire versée

67 Y compris temps d'un agent à la DG.

aux communes est également identique (8 000 € en 2018). Les moyens consacrés par l'Insee à ces territoires pour les enquêtes de recensement sont de l'ordre d'une douzaine de jours par an. Pour Saint-Martin, une collecte décalée dans le temps a été mise en place en 2018 pour tenir compte des conséquences du passage du cyclone Irma.

- En Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, la collecte du recensement est intégralement à la charge de l'Insee. Une convention établie entre l'Insee et l'institut de statistique local (Isee en Nouvelle-Calédonie, ISPF en Polynésie française, STSEE à Wallis-et-Futuna) permet de définir le rôle de chacun et de verser à l'institut local une subvention permettant de couvrir les frais des opérations qui lui sont déléguées, y compris la rémunération du personnel de collecte embauché pour réaliser le recensement (173 000 € à Wallis-et-Futuna en 2018, 2 150 000 € en Nouvelle-Calédonie en 2014, 2 636 000 € en Polynésie française en 2017). Avec cette subvention, l'institut local met à disposition les conditions matérielles de réalisation du recensement (ordinateurs, locaux, véhicules...), assure l'impression des questionnaires et la campagne de communication, rémunère tous les acteurs de la collecte (agents recenseurs, contrôleurs, superviseurs) et produit les résultats statistiques. Il fournit également des moyens humains qui complètent ceux envoyés par l'Insee. Un chef de mission Insee est envoyé sur place, pendant 5 mois en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, pendant 8 semaines à Wallis-et-Futuna, pour organiser et contrôler le recensement et calculer les populations légales. Des superviseurs Insee sont envoyés 8 semaines sur place pendant la collecte du recensement, pour renforcer les moyens de l'institut local (7 en Nouvelle-Calédonie et 6 en Polynésie française). Un volontaire de service civique est envoyé pendant 12 mois à Wallis-et-Futuna pour préparer le recensement, assister le chef de mission Insee et assurer le traitement des questionnaires. En moyenne, la charge pour l'Insee de ces trois recensements représente 2 ETP par an sur les 3 années sur lesquelles sont organisées ces recensements.

Annexe 3 - La mise à disposition de résultats infra-communaux

3.1.1 Données à l'Iris⁶⁸

L'Insee produit chaque année des données à l'Iris dans le cadre des résultats statistiques du recensement de la population. Les thématiques couvertes sont variées : logements, population (sexe, âge, catégorie sociale...), diplômes, caractéristiques des ménages (taille, structure...), activité des résidents. La métropole et les DROM sont couverts. À Mayotte, des Iris ont été définis pour la première fois à partir du recensement de 2012.

Il existe également des résultats au niveau Iris sur les questions de revenus et de pauvreté pour La Réunion et la Martinique grâce au dispositif Filosofi (source non encore mobilisable pour les autres DROM).

3.1.2 Quartiers de la politique de la ville

Les populations légales 2013 des personnes vivant en quartiers politique de la ville (par commune) ont été publiées en juin 2016. Elles sont disponibles sur le site insee.fr pour tous les quartiers prioritaires (QPV) et la couverture géographique est complète (métropole, DROM y compris Mayotte, Saint-Martin, Polynésie française), du fait de la responsabilité complète de l'Insee en matière de population légale sur les DROM comme sur les COM.

Par ailleurs, l'Insee produit d'autres résultats statistiques sur les quartiers prioritaires « Politique de la ville » : nombre de demandeurs d'emploi, bénéficiaires de la couverture maladie universelle, bénéficiaires de prestations sociales. Pour ces résultats, seule la France métropolitaine et La Réunion sont actuellement disponibles, du fait de la couverture actuelle du référentiel d'adresses servant de base à la géolocalisation.

Des travaux ont été engagés en 2018 pour élargir ce référentiel aux DROM d'Amérique et expertiser la qualité des adresses présentes dans les sources des partenaires externes (Cnaf, Pôle Emploi, Cnam, etc.) qui servent à élaborer ces statistiques. Ils pourraient permettre un élargissement du champ des données diffusées en 2019.

Pour les données relatives aux revenus et à la pauvreté, seule la France métropolitaine, La Réunion et la Martinique sont couverts à ce stade. En effet, le dispositif Filosofi mobilisé pour ces statistiques n'est pas jugé de qualité suffisante sur les autres DROM.

3.1.3 Données carroyées

Une première diffusion de données carroyées à partir de la source « revenus fiscaux localisés » (RFL) 2010 a été réalisée en 2013. Comme pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les données RFL sont disponibles et ont été diffusées sur les territoires de La Réunion et de la Martinique, en plus de la métropole.

Fin 2018 - début 2019, une mise à jour des données carroyées est envisagée par l'Insee avec des données fiscales millésimées 2015. Le champ devrait être identique.

A plus long terme, les données carroyées s'appuieront sur des sources différentes (recensement de la population ou Sirene), et permettraient de couvrir des DROM complémentaires en fonction des avancements des travaux sur la qualité du référentiel.

⁶⁸ L'Iris constitue la brique de base de diffusion de données infra-communales. Il respecte des critères géographiques et démographiques et possède des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Annexe 4 - Focus sur les indicateurs de convergence de la loi égalité réelle outre-mer

La loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de *programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique* précise dans son article 12 une liste d'indicateurs, parmi lesquels doivent être sélectionnés les indicateurs pour suivre les évolutions induites par les plans de convergence en vue de réduire les écarts de développement, mis en œuvre par territoire.

Hormis les indicateurs sur le produit intérieur brut (PIB), le taux de chômage et les écarts de revenus par habitant, ces indicateurs sont ceux précisés dans la loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 *visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques*. Ces nouveaux indicateurs de richesse font l'objet d'un rapport gouvernemental annuel. Le troisième rapport a été publié en avril 2018. Les données figurant dans ce rapport sont essentiellement celles du millésime 2016. Toutefois, 2015 est la dernière année disponible pour une partie de celles relatives à l'endettement, plus précisément l'endettement consolidé des sociétés non financières françaises, pour les inégalités de revenus et l'espérance de vie en bonne santé.

Les indicateurs nouveaux de richesse sont également disponibles sous l'appellation 'Indicateurs de richesse nationale' sur Insee.fr, avec leurs valeurs nationales et des comparaisons avec les autres pays européens.

Indicateur national	Source	Décomposition régionale en métropole	Couverture outre-mer (DROM par DROM + COM)
Produit intérieur brut par habitant	Insee, comptabilité nationale	Régions	5 DROM <i>Le PIB est également calculé dans les COM, à un rythme différent par COM</i>
Taux de chômage	Insee, enquête Emploi	Régions, départements , taux de chômage localisé	5 DROM <i>Pour les COM, possibilité d'utiliser le volet Emploi du recensement (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-Futuna tous les 5 ans) ; enquête Emploi en Nouvelle-Calédonie depuis 2017 et en Polynésie française depuis 2018</i>
Écarts de revenus par habitant	Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux	Régions , dispositif Filosofi	La Réunion, Martinique <i>Extension possible ponctuellement aux cinq DROM à partir de l'enquête Budget des familles (2016/17 DROM historiques, 2017/18 Mayotte) + résultats 2015 en Polynésie française.</i>

<p>Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans, au sens du BIT</p>	<p>Insee, enquête « Emploi »</p>	<p>Pas de décomposition régionale publiée par le service statistique public de l'indicateur au sens du BIT</p> <p><i>Proxy : taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans disponible pour chaque région (Insee, Recensement de la population).</i></p>	<p>5 DROM</p> <p><i>Extension possible à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin en utilisant le volet Emploi du recensement (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-Futuna tous les 5 ans).</i></p>
<p>Effort de recherche (DIRD / PIB)</p>	<p>Sies, enquête « R&D » et Insee, comptabilité nationale</p>	<p>Régions</p>	<p><i>Pas de publication DROM par DROM, seul un agrégat « outre-mer » est publié du fait du secret statistique. Le champ de l'enquête « R&D » couvre les COM.</i></p>
<p>Dette publique brute au sens de Maastrich / Dette brute consolidée des sociétés non financières / Endettement des ménages rapportés au PIB</p>	<p>Insee, comptabilité nationale et Banque de France.</p>	<p>Sans objet</p> <p><i>L'indicateur est de nature macroéconomique et ne donne pas lieu à des estimations régionales.</i></p>	<p>Sans objet</p> <p><i>Les cinq DROM et Saint-Martin sont intégrés, mais il n'existe pas de déclinaison régionale de ces résultats nationaux.</i></p>
<p>Espérance de vie en bonne santé</p>	<p>Insee, État civil et enquête européenne SILC-SRCV</p>	<p>Pas de décomposition régionale publiée par le SSP</p> <p><i>Extension possible : nouvelles régions. Proxy : espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes, disponible pour chaque région (Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil).</i></p>	<p>Néant</p> <p><i>Extension possible à partir de l'extension 2018 aux quatre DROM historiques de l'enquête SRCV. Proxy : espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes, disponible pour chacun des cinq DROM.</i></p>
<p>Satisfaction dans la vie</p>	<p>Insee, enquête européenne SILC-SRCV</p>	<p>Pas de décomposition régionale publiée par le SSP</p> <p><i>Le CGET a utilisé une méthode d'estimation sur petits domaines pour produire des indicateurs sur les anciennes régions. Extension possible : nouvelles régions.</i></p>	<p>Néant</p> <p><i>Extension possible à partir de l'extension 2018 aux quatre DROM historiques de l'enquête SRCV .</i></p>

Écart de revenus (rapport entre la rémunération totale des 20 % des ménages les plus aisés, et celle des 20 % des ménages les plus modestes)	Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux	Régions , dispositif Filosofi	La Réunion, Martinique <i>Extension possible ponctuellement aux cinq DROM à partir de l'enquête Budget des familles (2016/17 DROM historiques, 2017/18 Mayotte) + résultats 2015 en Polynésie française.</i>
Pauvreté en conditions de vie, ou privation matérielle	Insee, enquête européenne SILC-SRCV	Pas de décomposition régionale publiée par le SSP <i>Extension possible : nouvelles régions.</i>	Néant <i>Extension possible à partir de l'extension 2018 aux quatre DROM historiques de l'enquête SRCV .</i>
Sorties précoces du système scolaire	Insee, enquête « Emploi »	Pas de décomposition régionale publiée par le SSP <i>Proxy : part des jeunes de 15-24 ans non insérés (ni en emploi ni en études) et part des jeunes de 20-24 ans sans diplôme disponibles pour chaque région (Insee, Recensement de la population)</i>	5 DROM <i>Extension possible à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon en utilisant le volet Formation du recensement (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-Futuna tous les 5 ans).</i>
Empreinte carbone (émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation de la population)	SDES et Citepa (comptes d'émissions dans l'air), Insee (tableaux entrées-sorties de la comptabilité nationale), Douanes (importations et exportations en valeur), AIE (émissions de GES à l'échelle internationale)	Sans objet <i>L'indicateur est de nature macroéconomique et ne donne pas lieu à des estimations régionales.</i> <i>Proxy : potentiel de réchauffement climatique disponible pour chaque région.</i>	Sans objet <i>L'indicateur est de nature macroéconomique et ne donne pas lieu à des estimations régionales.</i> <i>Proxy : potentiel de réchauffement climatique disponible pour les quatre DROM historiques.</i>

Artificialisation des sols	SSP, enquête Teruti-Lucas et SDES, CORINE Land Cover	Régions , Corine Land Cover	5 DROM
-----------------------------------	--	------------------------------------	---------------

Annexe 5 - Bilan de l'accord cadre DGom-Insee de 2013-2015

Année de conventionnement	Année de collecte	Opération	Territoires couverts	Coût Insee (collecte - euros)	Participation DGom (euros)	Autres partenaires	Publications réalisées	Lien vers les publications
2015	2016	Enquête Entreprises Mayotte Pilier 3	Mayotte	367 000	52 000		Publication régionale, février 2018	https://www.insee.fr/fr/statistiques/3320117
2015	2015	Enquête de comparaison spatiale des prix	cinq DROM	435 000	41 000		Insee Première au niveau national, publications régionales, avril 2016	Guyane : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908400 Guadeloupe : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908453 Martinique : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908423 La Réunion : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908449 Mayotte : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908414 National : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908163
2015	2015	Enquête Migration-Famille-Vieillesse	Mayotte	884 000	60 000	Ined, Collectivité territoriale de Mayotte	Publication régionale, mars 2017	https://www.insee.fr/fr/statistiques/2656589
2015	2015	Enquête Patrimoine	La Réunion	343 000	59 000		Publication régionale, janvier 2018 (autre publication régionale prévue en 2019)	https://www.insee.fr/fr/statistiques/3309901
2014	2015	Enquête cadre de vie et sécurité	Antilles-Guyane	959 000	194 000		Insee Première au niveau national, publications régionales, janvier 2017	Guyane : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2565363 Guadeloupe : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2563586 Martinique : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2564785 National : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2563376
2014	2014	Enquête Formation et Qualification professionnelle	Guadeloupe-La Réunion	592 000	99 000		Publications régionales, novembre 2017 et septembre 2018	La Réunion : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3050957
2014	2014	Enquête Information et vie quotidienne	Martinique	433 000	53 000		Publication régionale, décembre 2016	https://www.insee.fr/fr/statistiques/2530706
2014	2014	Enquête entreprises	Mayotte	274 000	55 000	AFD	Publication régionale, février 2016	https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908443
2013	2013	Enquête Logement	Guyane	116 000	40 000		Publication régionale, mai 2017	https://www.insee.fr/fr/statistiques/2844999
2013	2012	Enquête Information et vie quotidienne	Mayotte	267 000	60 000		Publication régionale, février 2014	https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291829